



COLLÈGE DE PROSPECTIVE
CHANTIER LITTORAL

QUALITÉ DE VIE



TABLE DES MATIÈRES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC.....	5
UNE APPROCHE DE L'ATTRACTIVITÉ PAR LE TERRITOIRE : L'ATTRAIT DU TERRITOIRE PAR LA QUALITÉ DU LIEU.....	5
UNE VISION DE LA QUALITÉ DE VIE DÉVELOPPÉE DANS LE SRADDET ET QUI DONNE UN CADRE MULTIDIMENSIONNEL À CE CONCEPT.....	5
LA QUALITÉ DE VIE SUR LE LITTORAL ÉLARGI AU REGARD DES TRAVAUX DE L'INSEE : UNE ILLUSTRATION DES ENJEUX DIFFÉRENCIÉS SELON LES TERRITOIRES EN TERMES D'AMÉNITÉS OU DE CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS.....	7
DES DISPARITÉS IMPORTANTES EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN QUI IMPACTENT LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS.....	8
DES ENJEUX TERRITORIAUX DIFFÉRENCIÉS EN TERMES D'ACCÈS AUX USAGES DU NUMÉRIQUE.....	9
UNE RELATIVE BONNE ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS DE LA VIE COURANTE AVEC NÉANMOINS QUELQUES TERRITOIRES À ENJEUX DANS LE RÉTRO-LITTORAL	11
DES ENJEUX SPÉCIFIQUES EN TERMES D'OFFRES DE SOINS.....	13
DES ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR AVEC NOTAMMENT UNE CONCENTRATION ANNUELLE DES PARTICULES PM10 PLUS IMPORTANTE QUE LA MOYENNE RÉGIONALE.....	13
UNE OFFRE DE NATURE S'APPUYANT SUR DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET SUR UNE RICHESSE BIOLOGIQUE EXCEPTIONNELLE..	14
DES ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR AVEC NOTAMMENT UNE CONCENTRATION ANNUELLE DES PARTICULES PM10 PLUS IMPORTANTE QUE LA MOYENNE RÉGIONALE.....	14
DYNAMIQUES, TENDANCES, INFLEXIONS IDENTIFIÉES.....	16
DES ASPIRATIONS EN TERMES DE QUALITÉ DE VIE QUI SERONT IMPACTÉES PAR LES ENJEUX DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE, ET EN PARTICULIER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	16
LA QUALITÉ DE VIE SUR LE LITTORAL SERAIT RELATIVEMENT MOINS IMPACTÉE PAR L'AUGMENTATION À VENIR DES JOURNÉES ET DES NUITS ANORMALEMENT CHAUDES.....	18
DES CRISES ÉNERGÉTIQUES INFLATIONNISTES QUI IMPACTENT LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS.....	18
DES TENSIONS MULTIPLES SUR DES MARCHÉS LOCAUX DE L'HABITAT QUI PEUVENT FREINER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS, NOTAMMENT DES PLUS JEUNES.....	20
UN ACCÈS LA PROPRIÉTÉ DEVENU PLUS DIFFICILE, EN RAISON NOTAMMENT DU CONTEXTE INFLATIONNISTE.....	21
UNE TRANSFORMATION EN COURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE.....	21
UNE ÉVOLUTION DES MODES DE VIE QUI S'ACCÉLÈRE.....	24
UNE TRANSITION NÉCESSAIRE VERS LA MOBILITÉ DURABLE.....	25
SYNTHÈSE DES DÉFIS.....	27

ECONOMIE ET EMPLOI

Les individus et les acteurs économiques accordent une importance croissante aux conditions de vie et aux aménités que leur propose un territoire. Celles-ci apparaissent comme des éléments essentiels à prendre en considération, aux côtés des facteurs classiques de l'attractivité, pour saisir les éléments du choix de localisation des individus et des entreprises.

La qualité de vie, au sens courant du terme, est une notion recouvrant de multiples dimensions dont les conditions de vie matérielles, mais aussi le contexte qualitatif de la vie quotidienne. Ainsi peut-elle être approchée à la fois par des caractéristiques individuelles, en lien avec des critères socio-économiques (revenus, emploi, logement, etc.) et par les aménités du cadre de vie dans les territoires (accès aux équipements et aux services, qualité de l'environnement, liens sociaux, etc.).

Les variables de cette thématique « Qualité de vie », retenues comme pouvant avoir une influence importante sur l'attractivité d'un territoire du littoral élargi, sont les suivantes :



Verbatim

« Des services publics offerts à l'année aux habitants en matière de santé, transport, éducation »



« Renforcer les services en arrière-pays pour accueillir de nouveaux arrivants permanents »

« Offrir un cadre de vie agréable »



« Les villes et campagnes deviennent des déserts médicaux »

« S'il n'y a plus d'habitants permanents, alors moins d'écoles, de commerces de proximité, de services publics »



« Qualité des espaces publics, décarbonation du transport collectif, développement des mobilités douces »



« Penchant des consommateurs pour des produits plus sains et des process de distribution localisés : mise en valeur des circuits locaux et des savoir-faire littoraux »

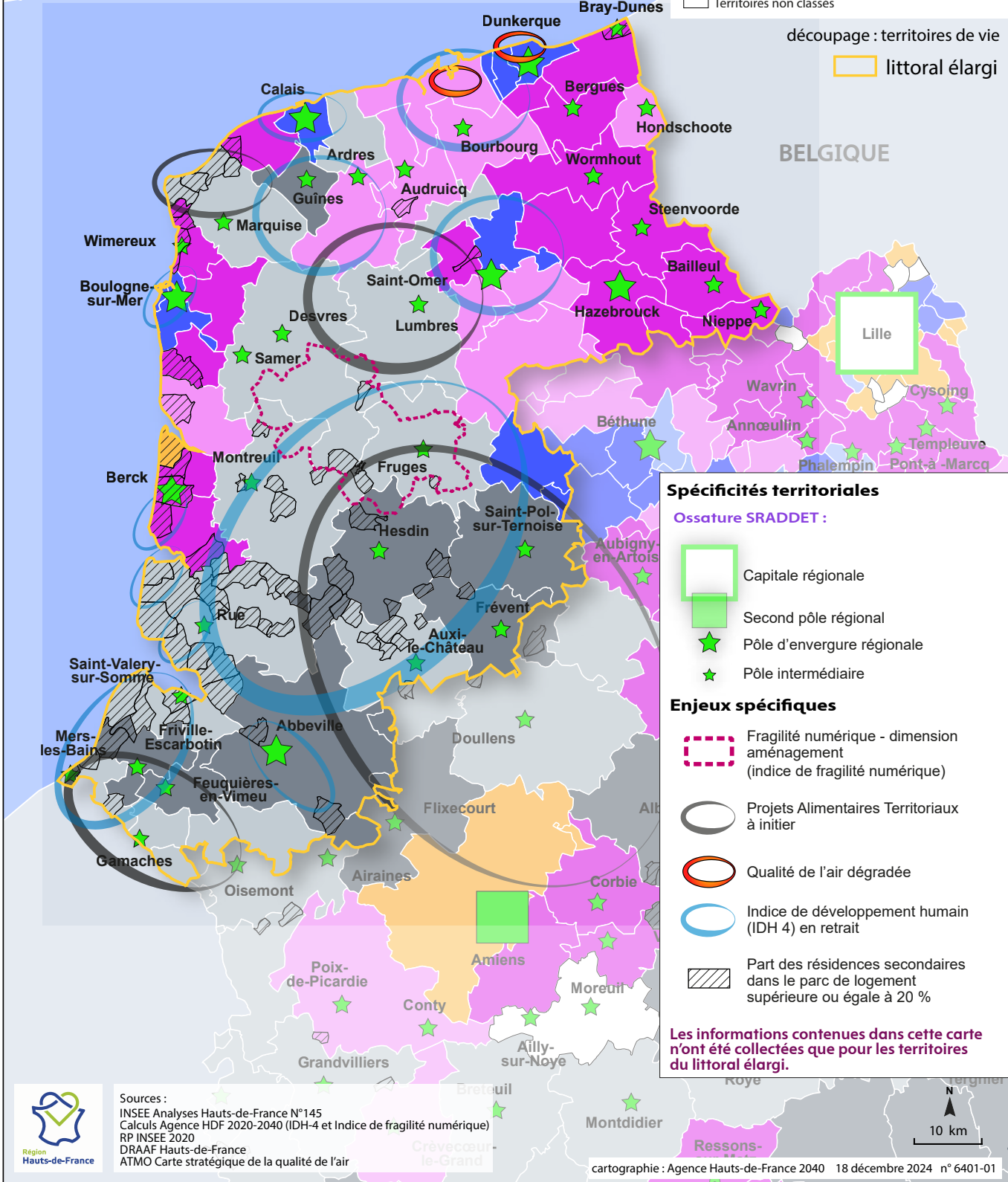
« Le télétravail va permettre le développement d'une résidentialité nouvelle et à fort pouvoir d'achat liant télétravail et résidence secondaire »



« Les habitants peuvent subir le tourisme : logement, déplacement, prix, ... »

Enjeux de qualité de vie sur le littoral élargi

- Les territoires éloignés des équipements**
 - Dont la situation sociale se détériore
 - Dont l'isolement augmente
- Les territoires périurbains**
 - Aisés mais avec des inégalités
 - Moyennement aisés avec amélioration
- Les territoires en difficultés sociales**
 - Dont la situation sociale se détériore
 - Dont la situation sociale s'améliore
- Les territoires urbains**
 - Fortement aisés mais avec d'importantes inégalités
 - Aisés en perte de vitesse
- Les territoires non classés**
 - Territoires non classés



Sources :
 INSEE Analyses Hauts-de-France N°145
 Calculs Agence HDF 2020-2040 (IDH-4 et Indice de fragilité numérique)
 RP INSEE 2020
 DRAAF Hauts-de-France
 ATMO Carte stratégique de la qualité de l'air



ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

UNE APPROCHE DE L'ATTRACTIVITÉ PAR LE TERRITOIRE : L'ATTRAIT DU TERRITOIRE PAR LA QUALITÉ DU LIEU

Bourdin et Cornier (2017) définissent la qualité de vie comme la « congruence entre des ressources offertes par l'environnement d'un individu et les besoins exprimés par celui-ci. Cette congruence est conditionnée par les capacités et les libertés qu'ont les individus de mobiliser les ressources disponibles et par les expériences qu'ils ont de leur environnement ».

La notion de « qualité de vie » est liée au bien-être territorial qui se trouve au croisement entre des déterminants objectifs de la qualité de vie, tels que le cadre de vie, l'emploi ou l'accès aux équipements, et un regard subjectif, autrement dit ce à quoi on aspire. Le bien-être et la qualité de vie sont, de ce fait, étroitement liés au territoire, d'une part parce que c'est le territoire qui va définir les aménités (matérielles, naturelles, historiques...) et d'autre part parce que le regard subjectif est lui aussi fortement influencé par son environnement, et donc en partie par le territoire sur lequel il vit.

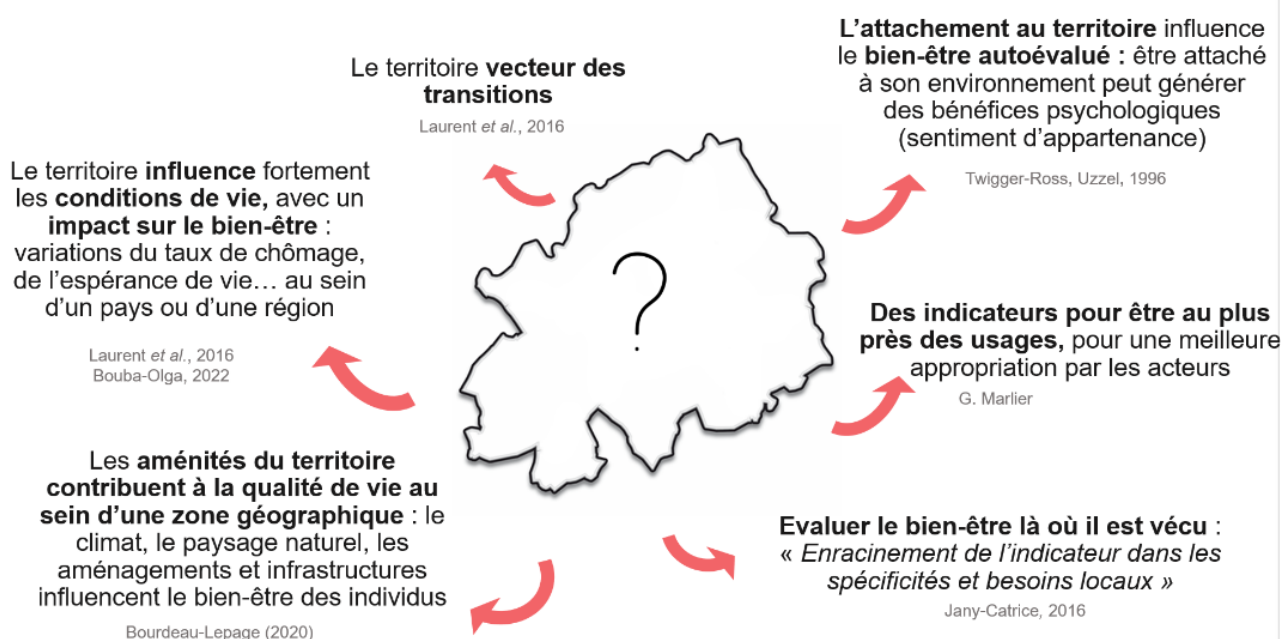
L'échelle territoriale est un angle de vue pertinent lorsque l'on s'intéresse à la mesure de la qualité de vie et du bien-être, pour de multiples raisons mises en avant par la recherche :

UNE VISION DE LA QUALITÉ DE VIE DÉVELOPPÉE DANS LE SRADDET ET QUI DONNE UN CADRE MULTIDIMENSIONNEL À CE CONCEPT

Un parti pris du SRADDET « Un quotidien réinventé, s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue » vise à garantir pleinement l'amélioration du quotidien des habitants.

Un socle commun à la qualité de vie a ainsi été défini, gage du bien-vivre en Hauts-de-France, qui comprend quatre volets complémentaires et interdépendants :

- Une accessibilité aux services améliorée, à travers un meilleur maillage des services dits « indispensables » et de nouveaux modes d'accès aux services
- Des logements de qualité intégrant la lutte contre la précarité énergétique
- Le développement de l'autonomie alimentaire
- Une offre de nature de qualité



Socle et outils de la qualité de vie des habitants des Hauts-de-France



Des territoires au service du "bien-vivre-dans les Hauts-de-France"



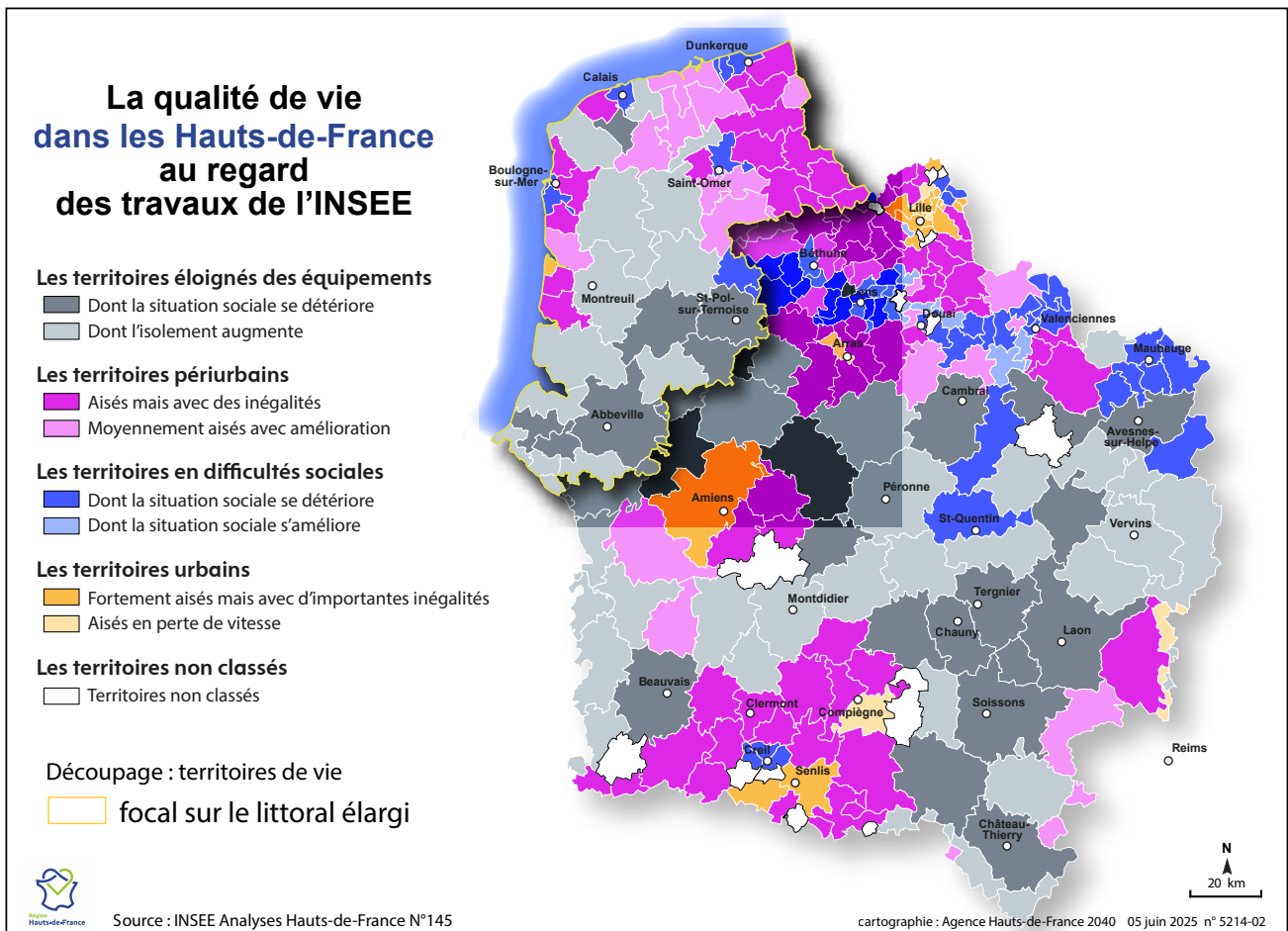
LA QUALITÉ DE VIE SUR LE LITTORAL ÉLARGI AU REGARD DES TRAVAUX DE L'INSEE : UNE ILLUSTRATION DES ENJEUX DIFFÉRENCIÉS SELON LES TERRITOIRES EN TERMES D'AMÉNITÉS OU DE CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

Une étude de l'INSEE sur la qualité de vie illustre ces enjeux autour des conditions de vie des habitants et des aménités offertes par les territoires¹. Dans cette analyse, la qualité de vie est ainsi appréhendée en tenant compte non seulement de la situation sociale des habitants (niveau de formation, situation familiale, revenus) mais aussi des caractéristiques propres aux espaces de vie eux-mêmes (présence d'équipements, occupation des sols, qualité de l'air...).

La prise en compte de ces deux dimensions a permis de distinguer quatre groupes de territoires en Hauts-de-France selon leur situation : les territoires éloignés des équipements, les périurbains, ceux en difficultés sociales, les plus urbains. Compte tenu des évolutions sur une décennie, chaque groupe a lui-même été constitué de deux classes selon les dynamiques observées.

la population bénéficie de bonnes conditions d'accès aux équipements et aux services. En outre, sur les dix dernières années, la situation sociale s'est améliorée. Certains territoires aisés mais avec des inégalités sociales se concentrent notamment dans les Flandres. En revanche, la forte part des maisons individuelles, perçue par les ménages comme un élément positif de la qualité de vie, est toutefois à interroger au vu des nouveaux objectifs de développement urbain, notamment ceux de zéro artificialisation nette et de sobriété énergétique.

- Le sud du littoral élargi est classé comme un territoire plutôt éloigné des équipements comparé au reste de la région : ces territoires éloignés des équipements sont situés dans des espaces peu artificialisés, plus rarement concernés par la pollution atmosphérique et dans lesquels la maison individuelle prédomine. Les habitants accèdent moins facilement aux équipements de proximité que dans le reste de la région. Dans le territoire d'Abbeville par exemple, bien qu'intégrés à cette catégorie dite éloignée des équipements, l'accès aux équipements est facilité au sein de la ville-centre, il l'est moins dans les communes environnantes.



Ce travail met en évidence la pluralité des situations sur le littoral élargi :

- Le Nord du littoral élargi, à l'exception du Dunkerquois, et la façade littorale du Boulonnais, apparaissent dans cette typologie comme des territoires périurbains où

Dans l'ensemble de ces territoires isolés, le temps d'accès au lieu de travail dépasse la demi-heure de voiture pour plus d'une personne sur quatre en emploi.

¹ [Un accès aux équipements et une situation sociale plus favorables autour des grandes villes - Insee Analyses Hauts-de-France - 145](#)

- Les villes portuaires du littoral (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer) ainsi que St-Omer apparaissent dans cette typologie concentrer davantage une population en difficultés sociales : si l'environnement urbain facilite l'accès aux équipements et services, le niveau de vie des habitants et l'accès au marché du travail y apparaissent moindre.

Cette typologie illustre ainsi des enjeux très différenciés selon les territoires du littoral élargi en fonction des aménités offertes ou des conditions de vie des habitants.

La suite de cette fiche variable approfondie certaines de ces thématiques.

DES DISPARITÉS IMPORTANTES EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN QUI IMPACTENT LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

À une échelle territoriale fine, l'IDH-4 synthétise un état de développement humain relatif à des populations qui, à un moment donné, y résident, sans nécessairement y inscrire l'ensemble de leur cycle de vie².

En effet, les mobilités résidentielles, notamment entre l'enfance et la vie adulte, puis au cours de la vie active, induisent des mécaniques de transformations sociales d'autant plus importantes que l'échelon géographique considéré est fin.

De même, les migrations alternantes, entre lieu de résidence et lieu de travail ou d'étude, traduisent une mise en relation croissante des territoires, et une interdépendance dans l'état du développement humain.

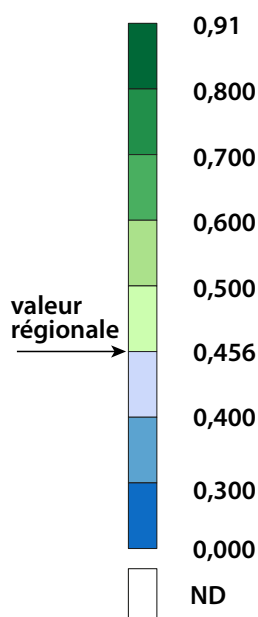
Parfois, des mécaniques de concentration sociale peuvent majorer l'état dégradé du développement tel que retracé par l'IDH-4, en polarisant sur un territoire les populations les plus précaires sur les trois dimensions prises en compte. L'IDH-4 à l'échelle des communes retrace plus spécifiquement une concentration, en un espace et à une période donnée, de populations avec un certain degré de ressources monétaires, éducatives et sanitaires.

Si la région Hauts-de-France affiche globalement le niveau de développement humain le plus faible des régions de France métropolitaine, les contrastes sont importants à l'échelle infrarégionale, et notamment sur le périmètre du littoral élargi.

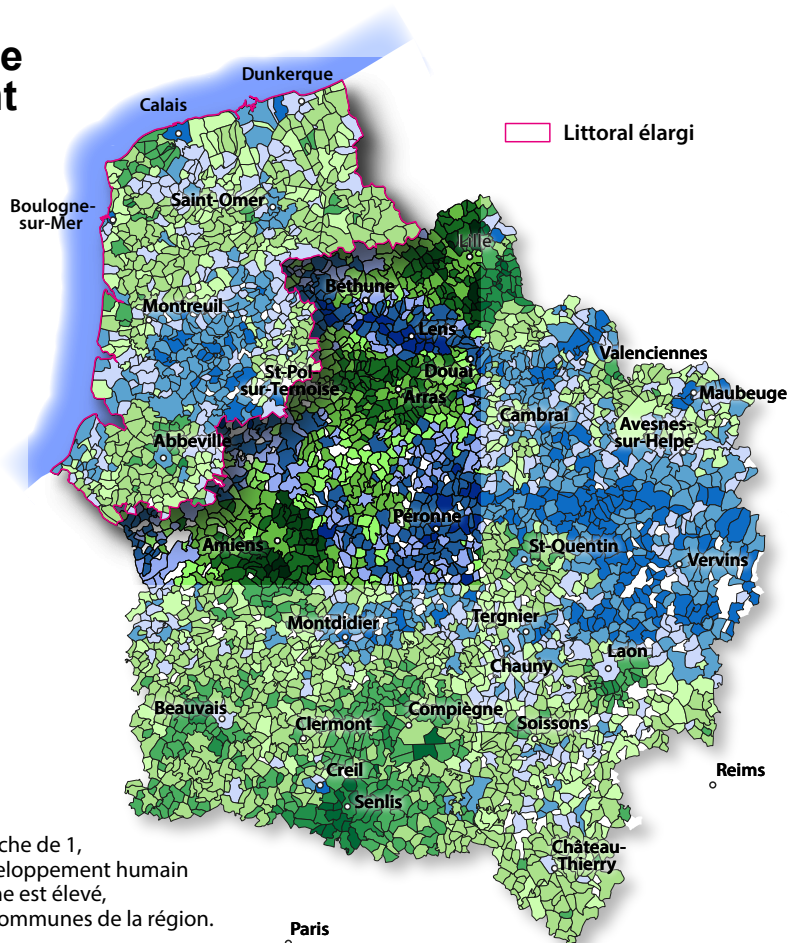
L'IDH-4 apparaît nettement inférieur à la moyenne régionale dans les pôles urbains du littoral comme Calais et Boulogne-sur-Mer. Dans le nord du littoral élargi, Grande-Synthe se caractérise également par un IDH parmi les plus faibles de la région.

Déclinaison communale de l'indice de Développement Humain en 2019 en région Hauts-de-France

en région Hauts-de-France



Note de lecture :
Plus l'IDH-4 se rapproche de 1, plus le niveau de développement humain au sein de la commune est élevé, comparé aux autres communes de la région.



Source : INSEE, RP, filosof, OR2S et calculs Agence HDF 2040

cartographie Agence Hauts-de-France 2040 24 juillet 2024 n° 5223-02-bis

Ces pôles cumulent ainsi les vulnérabilités au regard des trois dimensions de l'indicateur de développement humain avec un faible niveau de revenu disponible médian, une proportion plus élevée de non-diplômés et une surmortalité tout âge nettement plus élevée que la moyenne régionale.

En dehors de ces pôles urbains, des territoires ruraux isolés connaissent également un indice de développement humain très en retrait, les 7 Vallées, le sud du Ternois ou l'ouest du Ternois cumulent ces vulnérabilités sociales, rendant encore plus sensibles les enjeux d'aménagement et d'accès à l'emploi.

Sur ces territoires, les enjeux sanitaires apparaissent particulièrement prégnants avec une surmortalité prématurée (survenant à 65 ans) supérieure de 45 % à la moyenne nationale dans les grandes intercommunalités du nord du littoral élargi (CU Dunkerque Grand Littoral, CA Grand Calais Terres et Mers, CA du Boulonnais) et dans la Communauté de Communes des 7 Vallées.

A contrario, les couronnes de Calais, Boulogne et Abbeville et le nord de la Flandre intérieure constituent des espaces assez homogènes avec un indice de développement humain plus élevé que sur le reste du littoral élargi, dynamique renforcée par les migrations résidentielles récentes. Le revenu disponible médian par unité de consommation y est très souvent supérieur à la médiane nationale, et les parties Ouest du Calais et de l'Abbevillois ont des indices de mortalité comparables aux moyennes nationales.

En termes de développement humain, la montée en qualification de la population résidente est un enjeu important pour l'espace littoral. Sur l'ensemble du territoire littoral, la part de personnes non ou peu diplômées diminue depuis 10 ans (environ - 10 points) mais reste néanmoins supérieure à la moyenne régionale (26 % contre 24,8 % en moyenne régionale). Les intercommunalités du sud de l'espace littoral sont caractérisées par des taux de sans diplôme dans la population plus élevés que sur le reste du territoire, ce taux dépassant les 30 % dans l'Abbevillois. A l'opposé, dans le nord du littoral élargi, les pas ou peu diplômés représentent moins de 25 % de la population des territoires de l'arrière-pays du Dunkerquois et du Calais.

Autre caractéristique de l'espace littoral, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans reste assez inférieure à la moyenne régionale (34,9 % contre 40 %). Cette part a néanmoins augmenté d'environ 5 points ces 10 dernières années. L'ULCO, bien ancrée dans le territoire régional, doit permettre de poursuivre le rapprochement des villes qui accueillent ses quatre sites (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer) et ainsi faciliter l'accès de la population aux études supérieures

En lien avec ce déficit de qualification, l'éloignement de l'emploi pour les jeunes (15-29 ans) apparaît plus accentué que dans le reste de la région : 22,5 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation contre 21,6 % en moyenne régionale. Ces jeunes éloignés du marché du travail sont particulièrement présents dans les agglomérations du littoral avec une part de jeunes ni en emploi ni en formation particulièrement élevée dans le Calais.

DES ENJEUX TERRITORIAUX DIFFÉRENCIÉS EN TERMES D'ACCÈS AUX USAGES DU NUMÉRIQUE

Notre société a été bouleversée en profondeur par la crise de la Covid-19 et les multiples mesures qui ont été prises pour endiguer la pandémie (confinements, couvre-feux, fermetures de certains commerces, etc.). Télétravail, école à distance, développement du « click and collect », réunions de travail ou consultations médicales en visio, de nombreux usages digitaux se sont développés ces trois dernières années. Les modes de connexion se sont aussi fortement diversifiés, notamment avec le développement des usages nomades et la crise sanitaire a également intensifié l'achat de biens en ligne, et par conséquent la livraison de colis.

L'édition 2021 du baromètre du numérique réalisé par le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) met en évidence une progression des usages quelle que soit la fréquence d'utilisation allant de +7 points en un an (smartphone) à +17 points (tablette). L'utilisation quotidienne de ces équipements progresse également, très fortement s'agissant de l'ordinateur (+19 points en un an), en partie portée par la diffusion du télétravail ou l'enseignement en ligne pendant la crise sanitaire.

Le développement des usages du numérique s'est donc considérablement intensifié alors qu'il connaissait déjà un essor important avant la crise sanitaire : en 2019, 7 personnes sur 10 en France se connectaient à internet quotidiennement ou presque, alors qu'elles étaient moins de la moitié en 2009.

Si la numérisation de nombreuses activités peut faciliter la vie quotidienne pour certains, elle peut la rendre beaucoup plus difficile pour d'autres. Une partie de la population peut avoir des difficultés à accéder à internet, pour des raisons de disponibilité du réseau ou pour des raisons de coûts d'acquisition d'équipements numériques, voire d'abonnements. Par ailleurs, le manque de compétences numériques peut aussi être un frein extrêmement important à l'utilisation des outils du numérique dans la vie de tous les jours.

Une étude réalisée par l'INSEE en 2020 montre que dans les Hauts-de-France, 17 % de la population âgée de 15 ans ou plus est en situation d'illectronisme, soit 800 000 habitants³. Parmi eux, plus de 9 personnes sur 10 n'ont pas utilisé internet dans l'année. Les autres utilisent internet mais n'ont les connaissances numériques de base dans aucun des 4 domaines de compétences définis par Eurostat, à savoir la recherche d'information, la communication, la résolution de problèmes et l'usage de logiciels.

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986976>

L'indice de fragilité numérique

L'indice territorial de fragilité numérique comprend 4 axes, synthétisant à la fois les enjeux relatifs à la population mais aussi ceux liés aux enjeux d'aménagement des territoires :

- Accéder aux interfaces numériques : cet axe permet d'identifier les territoires mal couverts par les réseaux dans lesquels les populations en situation de précarité auraient des difficultés pour accéder aux équipements numériques.
- Accéder à l'information et aux services publics : cet axe permet d'identifier les territoires mal couverts par une offre de services publics en fonction de la taille de population des communes et des populations isolées.
- Avoir des compétences administratives et être exposé aux exigences du numérique : cet axe permet de cibler les populations qui pourraient avoir des difficultés avec les démarches administratives tout en étant exposés à la réalisation de ces démarches (recherche d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux,...).
- Avoir des compétences numériques : cet axe permet d'identifier les populations qui pourraient être en difficulté avec l'utilisation d'internet ou même des équipements numériques.

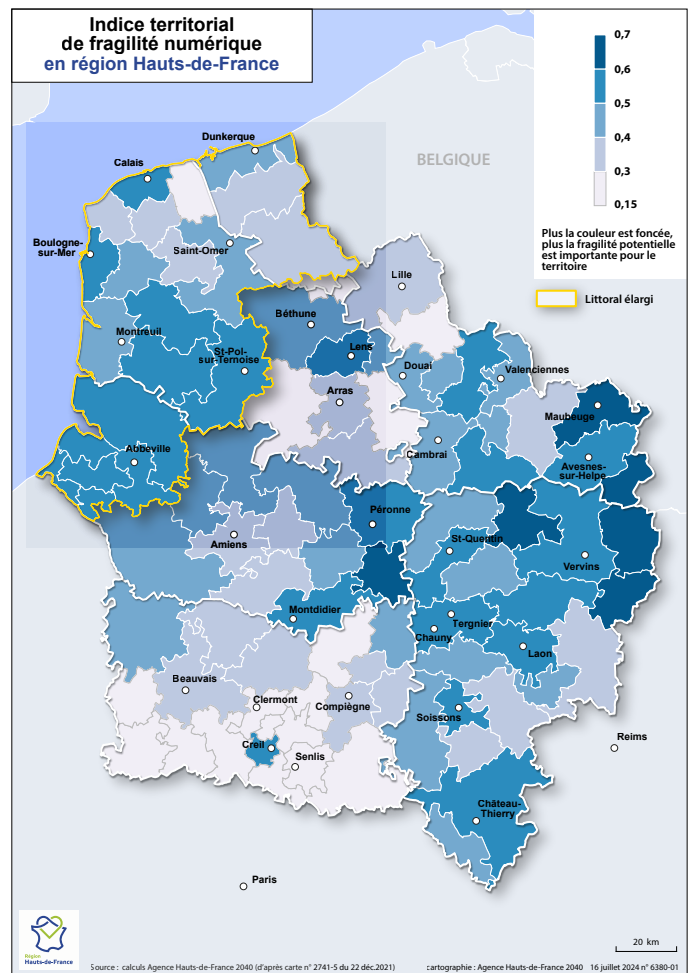
Chacun des 4 axes de l'analyse prend en compte différentes variables qui désignent des caractéristiques susceptibles d'expliquer la fragilité numérique. Cet indice vise ainsi à identifier des territoires à enjeux sur les questions autour de la vulnérabilité numérique et à estimer le degré de cumul de fragilité sur les différentes dimensions de l'indice.

A la lecture de l'indice de fragilité numérique, le sud du littoral élargi apparaît plus exposé aux enjeux de l'illectronisme et des usages du numérique⁴.

La fragilité numérique potentielle s'y explique notamment par une sur-représentation de publics pouvant potentiellement connaître des difficultés dans les usages des interfaces numériques : les personnes âgées de plus de 75 ans et les non diplômés. Le sud du bassin est également caractérisé par une sur-représentation de publics exposés aux exigences du numérique dans différentes démarches matérialisées à réaliser : jeunes sans emploi et sans qualification et bénéficiaires de minima sociaux.

Les enjeux d'aménagement y sont également prégnants⁵, comme par exemple le Haut Pays du Montreuillois, en raison de la présence de zones blanches 4G et surtout d'un relatif éloignement au panier d'équipements de services publics, à l'offre de soins (en particulier à un service d'urgence) et aux lieux numériques (lieux avec accompagnement aux démarches ou avec acquisition de compétences numériques). Sur ces équipements avec acquisition de compétences numériques, les temps d'accès sont également relativement plus longs sur la Communauté de Communes de Ponthieu-Marquenterre.

A l'échelle du nord du Littoral élargi, l'indice de fragilité numérique identifie néanmoins quelques territoires à enjeux numériques comme les agglomérations du Boulonnais et du Calaisis : cette fragilité numérique potentielle s'explique essentiellement pour les agglomérations par une sur-représentation de publics exposés (jeunes sans emploi et sans qualification, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux) ; l'accès aux interfaces numériques, aux services publics ou aux lieux numériques y est par contre relativement très favorable.



⁴ <https://2040.hautsdefrance.fr/un-indice-de-fragilite-numerique-pour-identifier-les-enjeux-territoriaux-damenagement-et-de-mediation/>

⁵ A noter que l'indice positionne ces territoires en retrait sur la dimension aménagement numérique en raison d'un déploiement de la fibre optique qui n'avait pas encore été lancé dans la plupart de ces territoires au moment du calcul de cet indice. La prochaine actualisation de l'indice de fragilité numérique montrera un meilleur accès aux interfaces du numérique sur ce bassin.

Des feuilles de route intercommunales pour le déploiement des outils numériques sur les territoires

Des feuilles de route numériques sont écrites conjointement entre les territoires (Communauté de communes, communauté d'agglomérations...) et la Région pour le déploiement des outils numériques afin de mieux répondre aux besoins des citoyens, des entreprises et des collectivités pour une qualité de service homogène sur le territoire. Chaque territoire présente ses priorités : médiation numérique (équipement des lieux de santé, lieux de culture...), dématérialisation des démarches administratives, espaces de coworking, développement de la Wifi...

Les intercommunalités du littoral élargi se sont largement mobilisées dans l'élaboration de feuilles de route numériques. On peut citer la CA2BM. Sa stratégie numérique 2024-2027 est basée sur 4 axes stratégiques majeurs :

1. Piloter et animer la feuille de route numérique afin de travailler à une mutualisation des compétences et des moyens à l'échelle de l'agglomération permettant d'améliorer la qualité des services et la qualité de vie des habitants
2. Faire du numérique une opportunité pour renforcer l'attractivité du territoire avec notamment le soutien aux filières du tourisme et de la santé dans le but d'accompagner la transformation numérique et digitale des entreprises et d'attirer de nouvelles compétences
3. Accompagner la transition écologique par le numérique en lien avec le PCAET du territoire
4. Le numérique au service des habitants et des communes de la CA2BM avec la mise en œuvre d'actions et de procédures innovantes en faveur d'une meilleure interaction entre la CA2BM, les communes et les administrés.

Chacun de ces axes se voit affecté un ou plusieurs objectifs opérationnels fixés par les élus, dans lesquels les projets pourront s'inscrire.

Pour plus d'informations sur les différentes feuilles de route votées en région et notamment sur le territoire du littoral élargi : <https://2040.hautsdefrance.fr/download/feuilles-de-route/>

UNE RELATIVE BONNE ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS DE LA VIE COURANTE AVEC NÉANMOINS QUELQUES TERRITOIRES À ENJEUX DANS LE RÉTRO-LITTORAL

L'accessibilité à une offre d'équipements et de services variée et de qualité est un facteur déterminant de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité d'un territoire.

Une étude du Conseil d'Analyse Economique (CAE) a montré que les pertes d'équipements ont un effet très significatif sur le mécontentement (mesuré soit par l'abstention, soit par un événement gilets jaunes), devant la fiscalité, les associations, l'immobilier et enfin l'emploi⁶. Dans cette analyse économétrique, le fort coefficient sur les supérettes ou les épiceries ne vient pas forcément de la perte de l'équipement en soi mais également du fait qu'il s'agisse du dernier équipement à fermer. Par exemple l'épicerie pouvait faire office de dépôt de pain, de distributeur de billets, posséder un rayon boucherie... Les communes ayant perdu l'équipement épicerie sont systématiquement moins dotées en équipement de commerce (ou service) de proximité, à l'exception de l'agence postale, les différences étant statistiquement significatives.

Les équipements de la vie courante apparaissent relativement accessibles aux habitants du littoral élargi, notamment sur toute la façade littorale, à l'image de ce qui est observé à l'échelle de la région (classée au 4ème rang des régions françaises, hors Ile-de-France, en termes

d'accessibilités). Ce panier d'équipements, défini par l'Insee, est composé de 22 équipements retenus en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage : banques et caisses d'épargne, école de conduite, coiffure, restaurant, police-gendarmerie, bureau de poste, supermarché, boulangerie, librairie, station-service, épicerie, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien-dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide personnes âgées, salle ou terrain multisports.

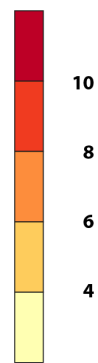
Des disparités territoriales sont néanmoins observées, avec des espaces à enjeux comme les 7 Vallées ou le Sud du Ternois où les habitants mettent en moyenne plus de 10 minutes pour accéder à un équipement du panier vie courante.



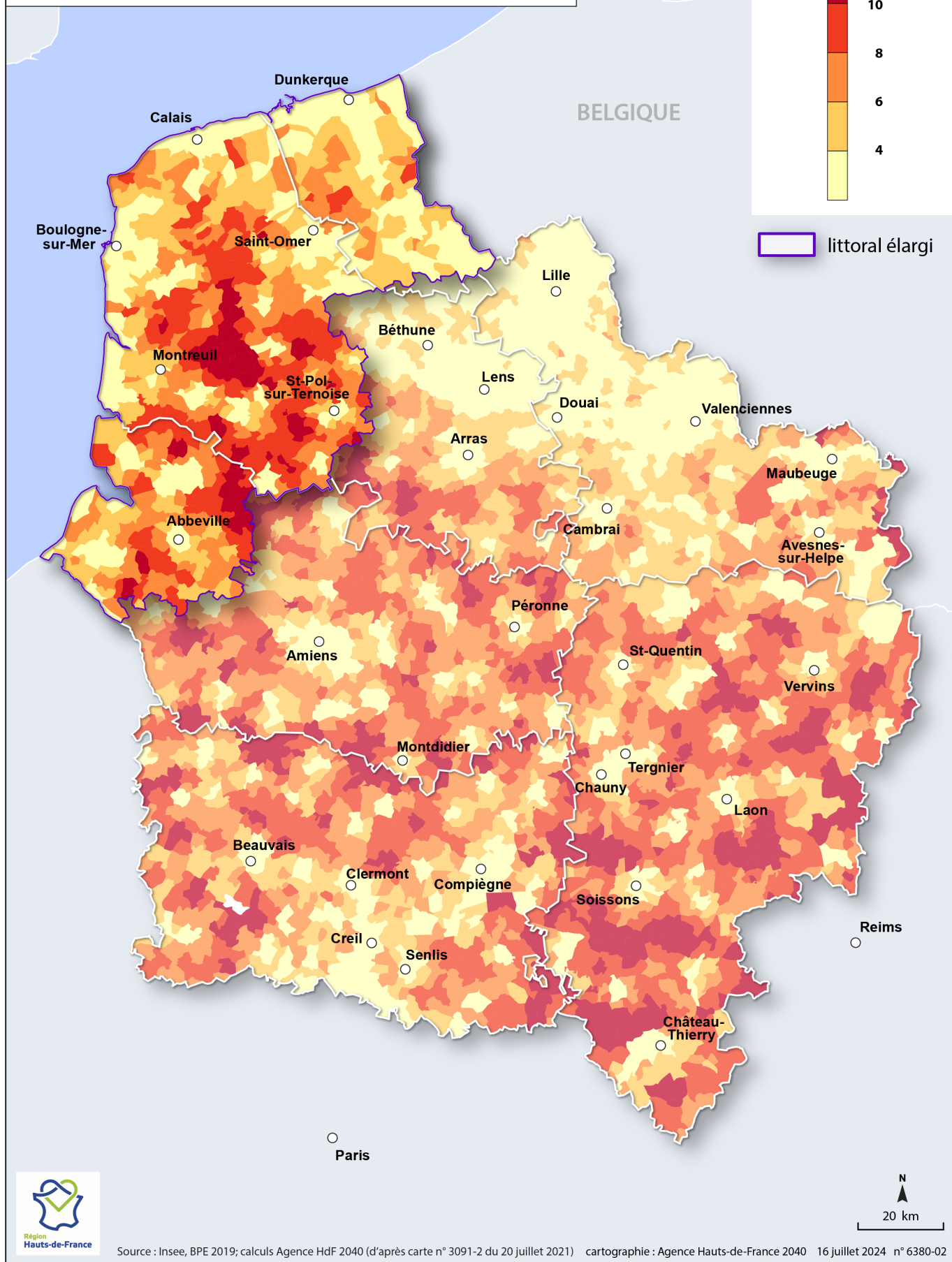
⁶ <https://www.cae-eco.fr/Focus-no39-Les-determinants-locaux-du-mecontentement-analyse-statistique-au-502>
<https://www.cae-eco.fr/Focus-no40-Bien-etre-subjectif-et-conditions-de-vie-locales-503>

Temps d'accès moyen (en minutes) aux équipements du panier "vie courante"

Temps d'accès moyen



littoral élargi



Source : Insee, BPE 2019; calculs Agence HdF 2040 (d'après carte n° 3091-2 du 20 juillet 2021) cartographie : Agence Hauts-de-France 2040 16 juillet 2024 n° 6380-02

La diversité des besoins de la population et ses éventuelles difficultés à accéder aux équipements nécessitent néanmoins une réflexion élargie intégrant toutes les dimensions de l'accessibilité (économique, socio-culturelle et cognitive notamment).

DES ENJEUX SPÉCIFIQUES EN TERMES D'OFFRES DE SOINS

La diversité des besoins de la population et ses éventuelles difficultés à accéder aux équipements nécessitent néanmoins une réflexion élargie intégrant toutes les dimensions de l'accessibilité (économique, socio-culturelle et cognitive notamment).

L'analyse de l'offre de soins présente sur le territoire met en évidence de nombreux enjeux. Si la densité de médecins généralistes (81,6 médecins pour 100 000 habitants en 2022) est équivalente à celle des Hauts-de-France (81,8) et légèrement inférieure à celle de la France hexagonale (83,9), elle est en diminution ces dix dernières années (-16 % entre 2012 et 2022). Cette densité de médecins généralistes proche de la moyenne régionale cache néanmoins de fortes disparités au sein du littoral élargi avec des densités nettement en retrait sur le rétro-littoral.

A l'image de la région, le territoire sera également confronté à la problématique des généralistes partant prochainement à la retraite : près d'un tiers des généralistes sur le littoral élargi a aujourd'hui plus de 60 ans, cette part était de 23 % il y a 10 ans.

Enfin, le niveau d'activité des médecins généralistes est, comme à l'échelle régionale, nettement plus élevé qu'en France hexagonale (+24 % comparé au niveau national)

La densité de médecins spécialistes est quant à elle nettement inférieure aux moyennes régionale et nationale (111 médecins spécialistes salariés ou libéraux pour 100 000 habitants, contre 145,9 sur l'ensemble des Hauts-de-France et 171,9 à l'échelle de la France hexagonale..



Rencontre médecine générale

	Praticiens libéraux et mixtes			
	Nombre total de rencontres	Nombre de praticiens	Nombre moyen de rencontres/praticien	Ecart par rapport à la France hexagonale
Littoral élargi	5 227 778	909	5 751	+ 24 %
Hauts-de-France	28 774 752	5 065	5 681	+23 %
France hexagonale	257 404 749	55 536	4 635	

Quelques exemples d'initiatives territoriales sur le littoral élargi en matière de santé

- L'Espace Santé Littoral (implanté à Dunkerque et Grande-Synthe et qui intervient sur la CUD), mène notamment une action en 2024 « L'air de rien, des petites molécules aux grands effets » pour :
 - ◊ Prévenir de l'exposition aux pollutions dans l'air intérieur et extérieur
 - ◊ Sensibiliser aux enjeux de l'eau face au changement climatique et promouvoir de l'alimentation saine et durable.
- La MALCO (Maison des Apprenti.e.s et des Alternant.e.s du Littoral Côte d'Opale et des Hauts-de-France), implantée à Boulogne sur mer, propose tout une série d'actions :
 - ◊ Le volet 1 propose des « Villages santé apprentis » (VSA), c'est-à-dire, une journée de prévention santé au sein d'un centre de formation (alimentation, hygiène de vie, diabète, activité physique) en fonction des besoins identifiés.
 - ◊ Le volet 2 propose des séances d'échanges et d'information à la santé (SEIS) et des actions d'éducation et de promotion à la santé (AEPS) qui concerneront en partie l'alimentation et l'hygiène de vie en lien avec le surpoids et l'obésité.
 - ◊ Le volet 3 propose notamment des permanences santé apprentis (PSA) au sein des UFA/CFA animées par la coordinatrice santé offrant une prise en charge de la santé des apprentis en lien avec la prise en compte du surpoids/obésité
 - ◊ Le volet 4 propose des « Olympiades de la santé », un événement qui vise à promouvoir la santé et le bien-être des jeunes apprentis à travers des activités sportives et des sessions de sensibilisation, prévention et d'éducation santé sur l'alimentation, le surpoids et l'obésité.

UNE OFFRE DE NATURE S'APPUYANT SUR DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET SUR UNE RICHESSE BIOLOGIQUE EXCEPTIONNELLE⁷

La façade littorale présente de nombreux atouts naturels avec le Grand Site National des Deux Caps, le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale et le Parc Naturel Régional Baie de la Somme – Picardie Maritime.

C'est avec ses 210 km de rivage que cette zone dévoile une diversité de milieux et de paysages articulés autour de 4 grands ensembles morphologiques : la plaine maritime de Flandre et du Calais, falaises d'Opale, dunes et estuaires d'Opale, baie et vallées de la Somme (incluant les falaises allant d'Ault-Onival à Mers-les-Bains).

Ces ensembles sont autant de sources d'attractivité touristique que de ressources pour une multitude d'oiseaux en migration. En effet les milieux littoraux forment des couloirs écologiques fonctionnels aux échelles régionale, européenne, voire internationale pour plus de 400 espèces d'oiseaux migrateurs. Les estuaires représentent des lieux importants de halte migratoire et d'alimentation aussi bien pour les poissons que pour les oiseaux qui peuvent faire halte également sur les zones humides limitrophes et les zones de cultures arrière littoral.

Les zones humides sont nombreuses et diversifiées sur le littoral Hauts-de-France (marais, roselières, tourbières, étangs, prairies humides, marais arrière-littoraux, estuaires). Ces paysages variés participent largement à l'image identitaire du littoral. Les estuaires de la Somme, de l'Authie, de la Canche, de la Slack font partie des milieux les plus riches de la région sur le plan faunistique du fait de la rencontre entre eaux douces et eaux salées.

Les eaux marines de la Manche Est et de la Mer du Nord présentent elles aussi un grand intérêt écologique. On y trouve une grande diversité d'habitats (habitats sédimentaires, dunes hydrauliques sableuses, hauts-fonds rocheux « Les riddens de Boulogne », algues...) ainsi qu'une biodiversité importante (plus de 25 espèces de mammifères marins comme les phoques gris et veaux-marins, marsouins communs, etc., 250 espèces de macroalgues, 1000 espèces d'invertébrés marins). D'un point de vue halieutique, c'est l'une des zones les plus productives au monde avec 5 % des prises totales à l'échelle mondiale. 230 espèces de poissons représentant 10 millions de tonnes y ont été recensées parmi lesquelles figurent 115 espèces commerciales.

Les milieux littoraux et marins apportent à la société un grand nombre de services nécessaires à l'équilibre de notre société appelés services écosystémiques. Ils fournissent des ressources alimentaires, énergétiques et de construction, assurent le support des fonctions biologiques des espèces de faune et de flore, servent de régulation des phénomènes climatiques (piégeage du carbone, prévention de l'érosion côtière et des effets des tempêtes) et fournissent des

services récréatifs et culturels traditionnels (baignade, sports nautiques, pêche à pied, chasse à la hutte, épanouissement personnel).

DES ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR AVEC NOTAMMENT UNE CONCENTRATION ANNUELLE DES PARTICULES PM10 PLUS IMPORTANTE QUE LA MOYENNE RÉGIONALE⁸

Les polluants atmosphériques sont une préoccupation majeure car la qualité de l'air affecte directement le bien-être des habitants et celui de leur écosystème.

La pollution de l'air extérieur a des effets importants sur l'environnement et la santé des populations. Les expositions à court terme, notamment aux particules en suspension (PM10 et PM2.5), au NO2 et à l'ozone se traduisent, par des irritations des voies respiratoires et des yeux, une aggravation des maladies respiratoires chroniques, une augmentation du risque d'infarctus du myocarde et plus globalement une augmentation de la mortalité et des hospitalisations. C'est cependant l'exposition chronique à la pollution de l'air qui conduit aux effets et donc aux impacts les plus importants sur la santé. Les impacts sont particulièrement importants sur les personnes vulnérables ou sensibles (enfants, personnes âgées, fumeurs, malades du cœur ou des poumons, asthmatiques).

Sur le littoral élargi, la concentration annuelle moyenne estimée en dioxyde d'azote est de 8 µg/m3 soit la même que celle de la région Hauts-de-France. En ce qui concerne l'ozone, on estime, entre 6 et 11, le nombre de jours de dépassement du seuil de protection de la santé sur le territoire, soit le même ordre de grandeur que pour la région entière (entre 6 et 17).

La concentration annuelle moyenne estimée des particules PM10 est de 18 µg/m3 et celle des particules PM2.5 de 11 µg/m3, soit respectivement 2 et 1 µg/m3 de plus que les concentrations régionales.

Concernant les quantités de polluants rejetées sur le territoire en 2020, elles montrent un apport majoritaire (79 %) du secteur industriel pour le dioxyde de soufre. En ce qui concerne l'ammoniac, son origine est à 95 % le secteur agricole.

Les particules PM10 et PM2.5, sont issues en majorité du secteur industriel (respectivement 36 % et 46 %) puis du secteur agricole (27 %) pour les PM10 tandis que la deuxième source de PM2.5 est le secteur résidentiel à 27 %. Les dioxydes d'azotes sont quant à eux émis par à 32 % par les industries, 26 % par les autres transports et 21 % par le transport routier. Enfin, les rejets de Composés Organiques Volatils non Méthaniques sont à plus de la moitié issus du secteur des émetteurs non inclus (56 %).

⁷ Cette partie s'appuie notamment sur des éléments développés dans la fiche variable « Patrimoine naturel et Biodiversité

⁸ Cette partie s'appuie sur un diagnostic réalisé par ATMO Hauts-de-France à l'échelle du littoral élargi

CARA Littoral 2021-2023 : une étude pour mieux connaître les sources des particules sur la zone littorale des Hauts-de-France et de la Normandie*

Dans le cadre du programme CARA (Caractérisation chimique des particules), ATMO Hauts-de-France et ATMO Normandie, avec l'appui du LCSQA (Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air) ont mis en place une étude visant à la compréhension des épisodes de PM10 en zone littorale. Quatre stations ont été sélectionnées pour cette étude : deux en Hauts-de-France, et deux en Normandie. A chaque fois, un site rural et un site urbain a été choisi afin d'étudier les différences éventuelles entre ces 2 typologies.

Les sources de particules en suspension qui influencent les concentrations des 4 sites investigués sur l'ensemble de la période d'étude sont à la fois liées à l'activité humaine (sources anthropiques) mais aussi naturelles. Ces 2 types de sources sont, en moyenne, représentées à peu près à part égale.

5 sources se distinguent et les actions sont proposées pour les sources anthropiques :

- La source nitrate-rich qui est, en grande partie, associée aux émissions agricoles d'ammoniac sur l'Europe centrale et le Bénélux mais aussi nationales voire locales. Ces émissions se combinent à celles d'oxydes d'azote principalement liées au trafic automobile, maritime et à l'industrie pour former du nitrate d'ammonium, espèce secondaire susceptible de voyager sur de longues distances. Pour diminuer les concentrations en particules, il est nécessaire de poursuivre la mise en place de bonnes pratiques agricoles afin de tendre vers une diminution de l'utilisation des engrais azotés de synthèse et limiter ainsi les émissions d'ammoniac.
- La combustion de biomasse essentiellement associée au chauffage en bois en période froide. Le renouvellement des appareils de chauffage anciens ou peu performants (foyers ouverts) constitue un véritable levier pour diminuer les émissions de particules du secteur résidentiel, accompagné de sensibilisation sur les bonnes pratiques (qualité du combustible, entretien de l'appareil ...).
- Le trafic automobile sur les sites urbains ; Si le renouvellement progressif du parc automobile par des véhicules moins polluants favorise la diminution des émissions, la limitation du nombre de véhicules en circulation via le report modal (développement de modes de transports doux, augmentation de l'offre de transport en commun, création/prolongation de pistes cyclables, incitation au co-voiturage, offre d'auto-partage...) permettra notamment de limiter l'exposition de la population à proximité d'axes de circulation.
- Les sels marins et les aérosols biogéniques secondaires d'origine naturelle

Lors des jours où des concentrations plus élevées ont été enregistrées, la proportion des sources anthropiques à la masse des PM10 est plus importante qu'en moyenne. C'est le cas notamment durant l'épisode de pollution des 2-3 mars 2021.

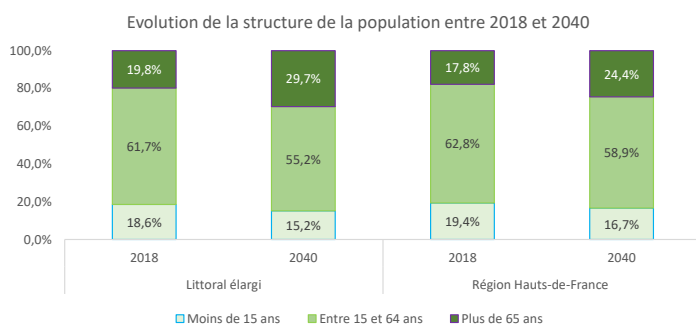
*https://www.atmo-hdf.fr/sites/hdf/files/medias/documents/2024-02/Synth%C3%A8se%20CARA%20littoral_VF.pdf

DYNAMIQUES, TENDANCES, INFLEXIONS IDENTIFIÉES

DES ASPIRATIONS EN TERMES DE QUALITÉ DE VIE QUI SERONT IMPACTÉES PAR LES ENJEUX DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE, ET EN PARTICULIER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Selon les dernières projections démographiques de l'INSEE, la structure démographique du littoral élargi sera sensiblement recomposée avec notamment un vieillissement important de la population.

La part des plus de 65 ans serait renforcée. Ils représenteraient 29,7 % de la population du littoral élargi en 2040 (296 600 habitants, soit 10 points de plus par rapport à 2018 (19.8 %)



Tous les territoires du littoral seraient concernés par l'augmentation du nombre des plus de 65 ans. Le Montreuillois et les « Villes Sœurs Aumale » seraient davantage impactés avec une part des plus de 65 ans proche des 40 % en 2040 alors qu'elle était d'environ 25 % en 2018.

Face à ce vieillissement démographique, les enjeux en termes de qualité de vie sont multiples et complexes.

L'un des enjeux principaux sera de proposer une offre de logements adaptés, capable de satisfaire leurs besoins propres. La plupart des seniors souhaitent vieillir chez elles et sont attachées à leur environnement, à leur quartier et à leur «cercle de sociabilité (famille, voisins, amis, associations)». C'est ainsi que l'adaptation de leur logement apparaît comme primordiale.

Cette adaptation des logements implique d'améliorer leur ergonomie pour prendre en compte la mobilité parfois réduite des seniors et leurs éventuels problèmes de santé.

Cette problématique est d'autant plus importante pour ce qui concerne les seniors confrontées à une perte d'autonomie. Les seniors vivant à domicile dans les Hauts-de-France sont plus qu'ailleurs confrontés à la perte d'autonomie. En 2021, dans la région, 9,3 % des personnes

de 60 ans ou plus, vivant à domicile, déclarent éprouver d'importantes difficultés dans les actes de la vie quotidienne, contre seulement 7,2 % en France métropolitaine. À partir de 85 ans, plus de quatre femmes sur dix souffrent d'une perte d'autonomie, contre à peine trois hommes sur dix au même âge. La prévalence de perte d'autonomie dans les Hauts-de-France s'explique notamment par le niveau de vie moins élevé des habitants et la surreprésentation des ouvriers dont les conditions de travail plus pénibles ont, à terme, des effets sur la santé. Parmi les seniors à domicile, 14 % déclarent être en mauvais, voire très mauvais état de santé. Souffrant davantage de problèmes moteurs que leurs homologues de France métropolitaine, les seniors de la région ont plus souvent recours aux aides proposées à domicile. L'entourage est par ailleurs un soutien très présent dans les Hauts-de-France.

Les défis seront également nombreux en termes de mobilité. La mobilité des seniors est essentielle pour leur maintien à domicile, leur participation à la vie sociale et leur accès aux services. Elle est également un facteur important de leur bien-être et de leur santé. Elle est néanmoins soumise à de nombreux défis : Une étude nationale réalisée par L'AG2R La Mondiale et Wimoov ont interrogé des seniors dans leurs pratiques de mobilité, afin de mieux comprendre les freins qui peuvent les conduire à les limiter, voire à y renoncer.

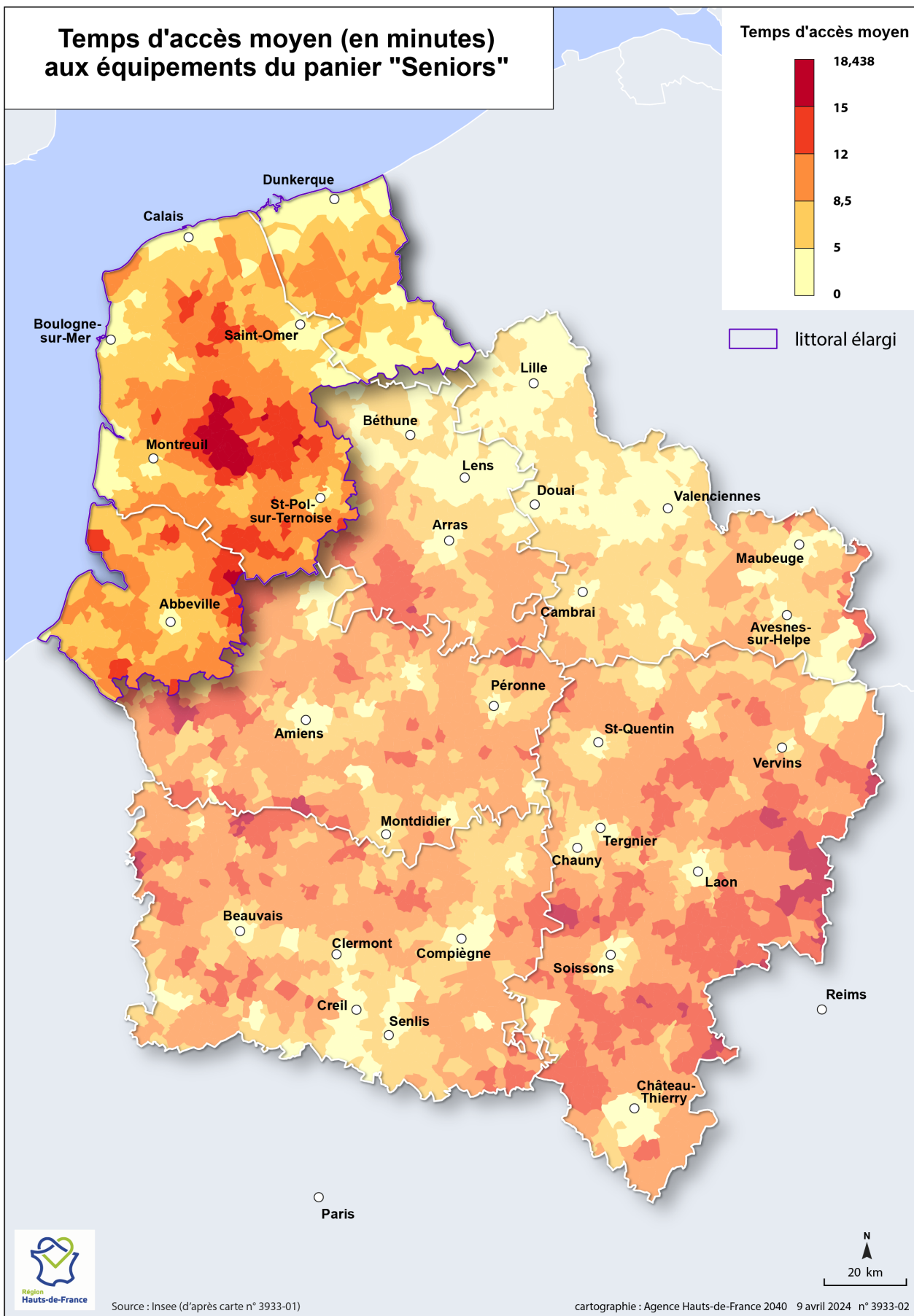
Seuls 41 % des plus de 75 ans se déplacent quotidiennement contre 74 % chez les 55-64 ans : cette baisse des déplacements des seniors entraîne inexorablement une diminution des liens sociaux et participe à un isolement et une perte d'autonomie toujours plus accrues. 42 % des répondants circulent principalement à pied, 41% utilisent leur voiture en tant que conducteur comme mode de transport principal et 6 % utilisent principalement les transports en commun. Le coût des déplacements (36 % des sondés) et les problèmes de santé ou de handicap (31 %) constituent les deux principaux freins à la mobilité des seniors. D'autres facteurs comme l'inadaptation du lieu de vie (18 %), la peur des transports, de se perdre ou de la chute (14 %) sont également évoqués.

L'aménagement urbain devra aussi s'adapter : la conception de l'espace public doit permettre de le rendre plus accueillant pour les personnes âgées (présence de bancs publics, toilettes publiques adaptés, passages piétons sécurisés, signalisation adaptée, ...) et de favoriser le contact entre générations dont on sait combien il est bénéfique pour lutter contre l'isolement des seniors, facteur de déclin de leur santé mentale.

L'accès aux équipements est un enjeu majeur pour la qualité de vie des seniors. L'INSEE définit un panier d'équipements qui leur sont particulièrement dédiés : magasin d'optique, Urgence, Médecin omnipraticien, Spécialiste Cardiologie,

Infirmier, Masseur kinésithérapeute, Pharmacie, Laboratoire d'analyses médicales, Personnes âgées – hébergement, Personnes âgées – soins à domicile, Personnes âgées – service d'aide, Bassin de natation, Boulodrome, Tennis, Cinéma, Salle ou terrain multisport.

Si les seniors de la région mettent autant de temps pour accéder au panier « seniors » qu'en France hors Ile-de-France, quelques territoires à enjeux sur le littoral élargi peuvent être identifiés notamment sur le Montreuillois et le Ternois, avec une problématique d'accès aux soins particulièrement prégnante.



LA QUALITÉ DE VIE SUR LE LITTORAL SERAIT RELATIVEMENT MOINS IMPACTÉE PAR L'AUGMENTATION À VENIR DES JOURNÉES ET DES NUITS ANORMALEMENT CHAUDES

Les simulations climatiques prévoient une augmentation du nombre de journées et de nuits anormalement chaudes au cours des périodes estivales des 30 prochaines années.

Dans les Hauts-de-France, la température moyenne mesurée pendant les mois de juin, juillet et août entre 1976 et 2005 s'élève à 17,2 °C. Au cours de la période 2021-2050, elle atteindrait 18,3 °C en moyenne, soit 1,1 degré de plus. Sur l'ensemble de la France métropolitaine, la température passerait de 18,3 °C à 19,6 °C (+1,3 degré)⁹. De 2021 à 2050, les Hauts-de-France, comme toutes les régions métropolitaines, seraient exposés à une hausse du nombre de journées et de nuits anormalement chaudes entre juin et août.

Les habitants de la façade littorale seraient les moins concernés : dans la zone littorale des Hauts-de-France, il n'y aurait pas plus de 15 journées et 7 nuits anormalement chaudes au cours de la période estivale, comme avant 2005 figure 1. Toutefois, les températures y augmenteraient tout de même d'un degré en moyenne, avec 3 à 5 journées et 1 à 3 nuits anormalement chaudes supplémentaires. À mesure que l'on s'éloigne de la côte, les anomalies de chaleur s'intensifieraient, surtout en journée (entre 16 et 20 anormalement chaudes)

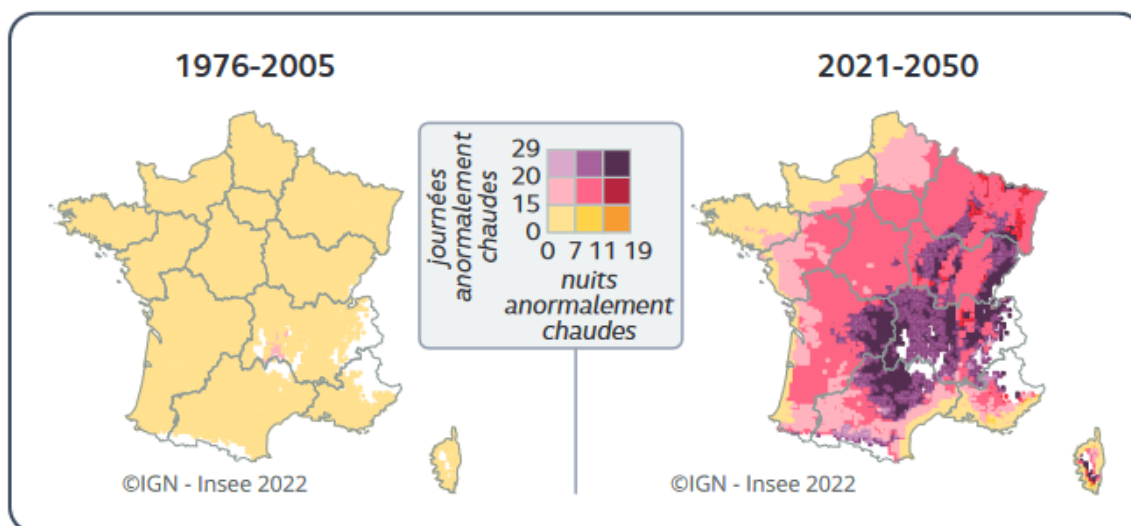
DES CRISES ÉNERGÉTIQUES INFLATIONNISTES QUI IMPACTENT LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS

Au printemps 2022, l'inflation a commencé à atteindre des niveaux jamais vus depuis de nombreuses années. Cette inflation était notamment tirée par les prix de l'énergie.

Si la hausse des prix est aujourd'hui moins forte, de nombreux économistes annoncent un nouveau régime d'inflation légèrement plus élevé qui pourrait s'installer en raison de facteurs écologiques inflationnistes contraints (régimes de pénuries, rendements décroissants dans la production d'énergie fossile, difficultés croissantes d'accès à des matériaux, prime d'assurance, ...) ou de facteurs inflationnistes des politiques de transition (politiques de relocalisation, intégration à venir des coûts écologiques, taxation des énergies fossiles, ...).

En 2018, 20 % des ménages de la région Hauts-de-France étaient en situation de vulnérabilité énergétique¹¹. Certains territoires font face à une double vulnérabilité, qui provient à la fois d'une précarité monétaire importante et de dépenses énergétiques élevées. C'est le cas notamment dans le Haut-Pays du Montreuillois, les 7 Vallées et le Ternois¹².

Fréquence des journées et des nuits anormalement chaudes pour les périodes 1976-2005 et 2021-2050



Note : les carreaux d'altitude moyenne supérieure à 1 000 mètres ne sont pas considérés.

Source : Insee, n° 1918, août 2022, données Météo France, Drias 2020

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7660205>

¹⁰ Les données météorologiques de cette étude sont issues du programme DRIAS (Donner accès aux scénarios climatiques régionalisés français pour l'impact et l'adaptation de nos sociétés et environnements) de Météo-France. Ces données sont la synthèse de 12 scénarios élaborés par différents centres de recherche. Le nombre de journées et de nuits anormalement chaudes retenu est la médiane de ces 12 scénarios. Le scénario retenu pour les données à l'horizon 2050 est un scénario à fortes émissions (RCP8.5) défini par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

¹¹ Un ménage en situation de vulnérabilité énergétique est un ménage dont la part des dépenses énergétiques dans le revenu dépasse un certain seuil.

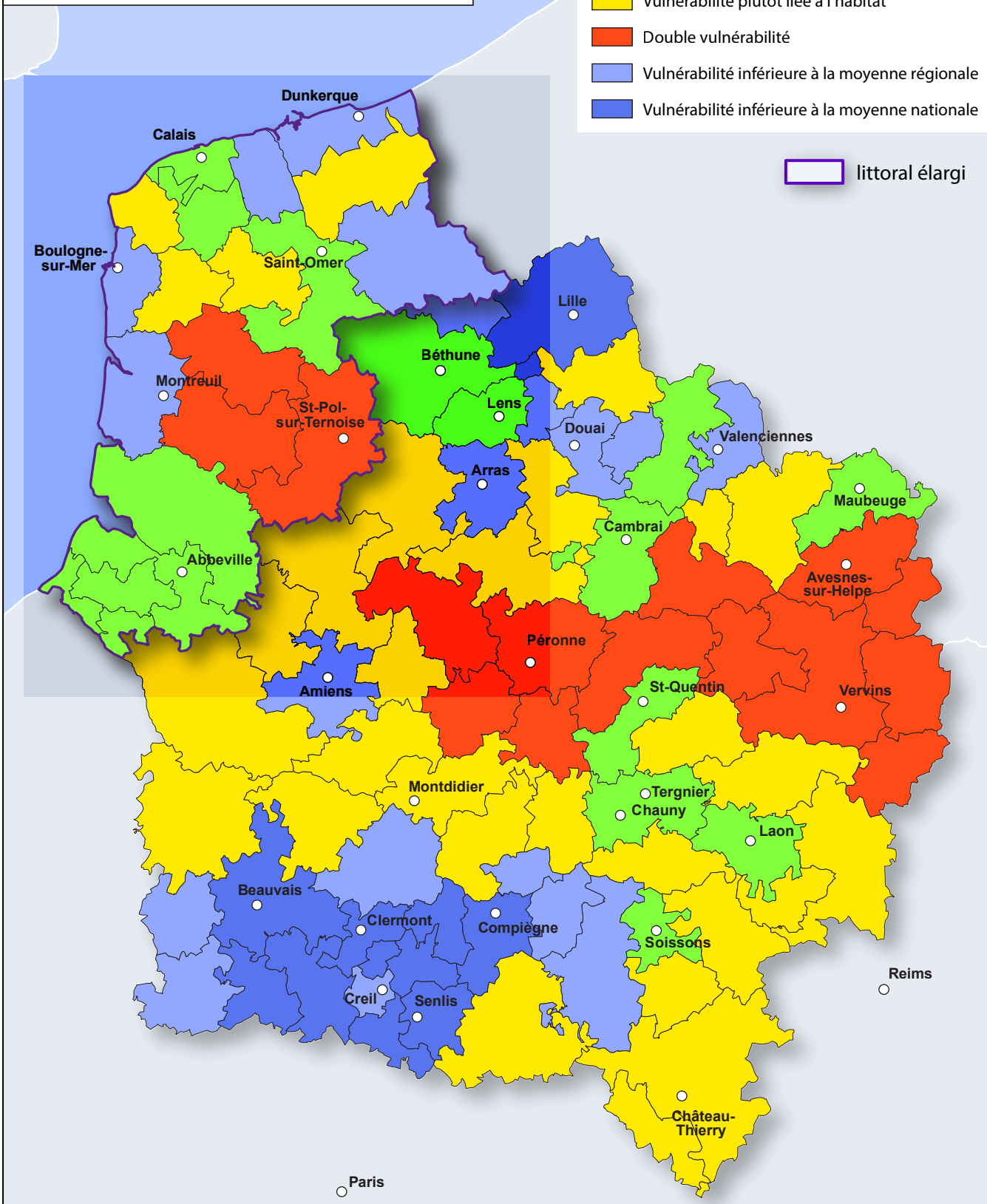
¹² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4237817>

Des facteurs multiples de vulnérabilité énergétique

Profils de vulnérabilité

- Vulnérabilité plutôt liée aux revenus
- Vulnérabilité plutôt liée à l'habitat
- Double vulnérabilité
- Vulnérabilité inférieure à la moyenne régionale
- Vulnérabilité inférieure à la moyenne nationale

littoral élargi



source : Insee; Analyses Hauts-de-France (d'après carte n° 1739-1 du 3 mars 2020)

cartographie : Agence Hauts-de-France 2040 16 juillet 2024 n° 6380-03



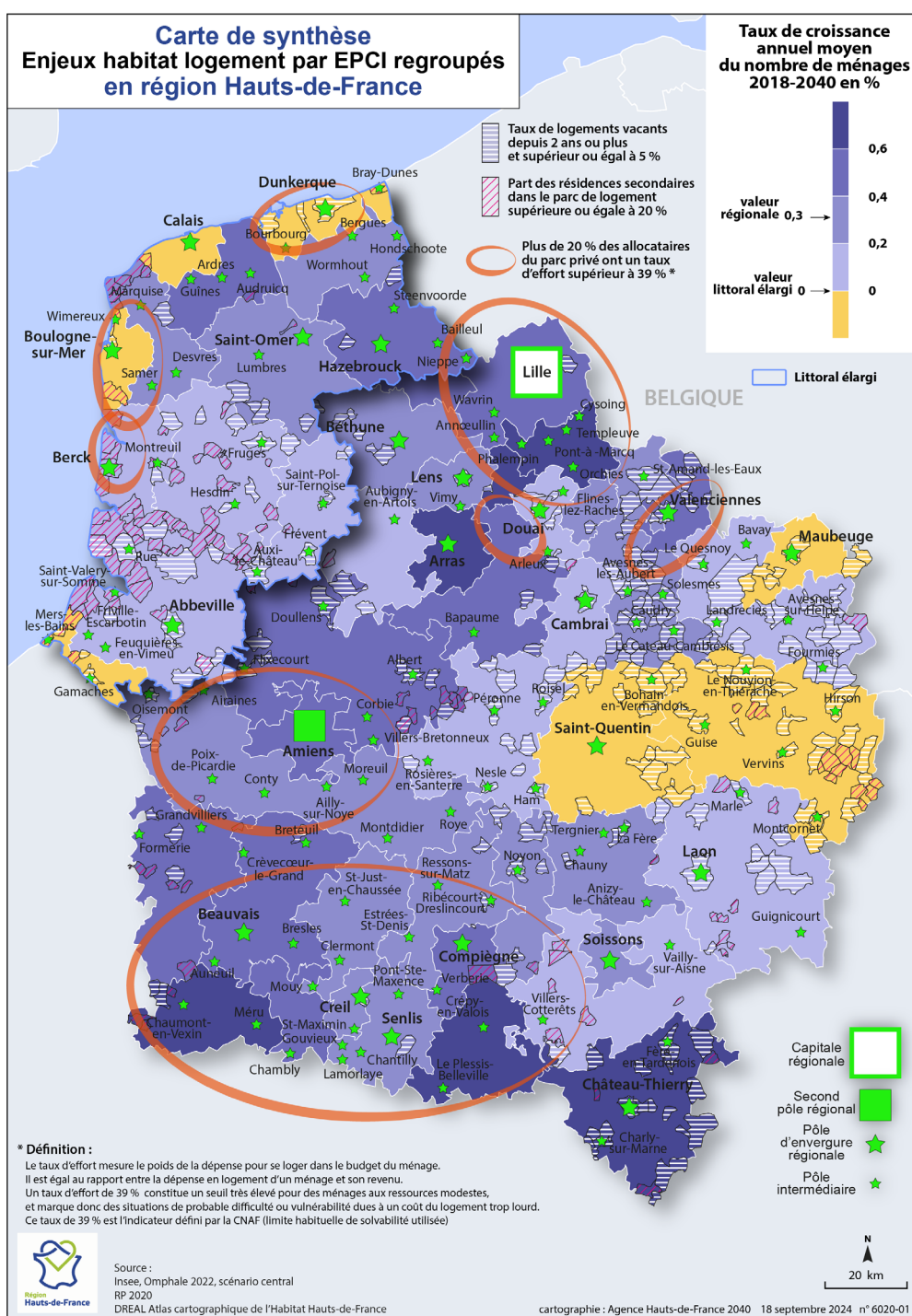
DES TENSIONS MULTIPLES SUR DES MARCHÉS LOCAUX DE L'HABITAT QUI PEUVENT FREINER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS, NOTAMMENT DES PLUS JEUNES

Le littoral élargi fait face à de multiples enjeux d'habitat et de logement, très spécifiques selon ses territoires.

Le caractère touristique de la façade maritime, en particulier sur le sud du littoral élargi entre le Touquet et la Baie de Somme, s'accompagne de deux spécificités sur le marché du logement : une part importante de résidences secondaires et la location de courte durée de meublés de tourisme qui bénéficie d'une rentabilité forte. Ces deux spécificités peuvent rendre difficile l'accès au logement des résidents permanents, notamment des ménages les plus jeunes.

Elles se traduisent souvent en effet par un faible nombre d'offres de location à l'année (les biens étant loués essentiellement en saison, provoquant également une hausse des prix des loyers) mais également par un renchérissement des prix de vente qui rend plus difficile l'accès à la propriété en zones touristiques des résidents permanents (capacité d'achat de résidents secondaires nettement supérieure à celle des demandeurs locaux, notamment en raison de leurs caractéristiques socio-économiques). Dans ces territoires de la façade littorale, les prix de l'immobilier sont supérieurs de plus de 50 % à la moyenne régionale.

A l'opposé, une partie du rétro-littoral (7 Vallées, le Ternois) est davantage concernée par la vacance avec un taux de logements vacants dépassant les 9 %, soit un taux supérieur à la moyenne régionale.



14 mesures pour lutter contre l'attrition des logements permanents en zone touristique

En juillet 2023, un groupe de travail sur l'attrition des logements permanents en zones touristiques piloté par le Gouvernement a produit quatorze propositions qui donnent aux élus locaux de nouveaux instruments de régulation. Un certain nombre de ces mesures devront encore être entérinées par la loi.

Un premier axe vise à améliorer la connaissance pour mieux mettre en œuvre et évaluer la politique de lutte contre la raréfaction des logements permanents avec la création d'un observatoire du logement dans les territoires touristiques et une analyse de l'effectivité de la régulation du meublé de tourisme sur le marché du logement. Dix territoires touristiques pilotes volontaires bénéficieront de l'ingénierie des agences de l'État afin de définir une stratégie territoriale sur mesure et de mobiliser les outils disponibles ou à structurer. Dix millions d'euros seront mobilisés dans ce cadre.

Un deuxième axe a pour objectif de réguler le développement des meublés de tourisme et des résidences secondaires en engageant des réflexions sur la fiscalité des revenus locatifs afin de favoriser les locations de longue durée, en rendant plus efficaces les contrôles de l'administration fiscale (avec un appariement dans une base unique du numéro d'enregistrement d'un meublé de tourisme avec le numéro fiscal du logement) et en adaptant les outils d'urbanisme afin de permettre aux communes de favoriser le développement des résidences principales.

Un troisième axe vise à renforcer la réglementation des meublés de tourisme. Un nouveau classement des communes en zone « TLV » (Taxe sur les Logements Vacants) permet à 2 259 nouvelles communes « touristiques » les plus tendues de majorer jusqu'à 60 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et d'appliquer les réglementations existantes sur l'encadrement des meublés de tourisme.

Autre instrument proposé, les meublés de tourisme se verront appliquer les mêmes règles d'interdictions de locations des « passoires thermiques » que les locations à l'année, et selon le calendrier d'interdiction progressive prévu par la loi Climat et Résilience.

Enfin, un quatrième axe comprend des mesures pour favoriser le développement d'une offre locative à l'année et soutenir le développement de foncières locales (Par exemple, la révision des plafonds de Loc'Avantages en zone tendue afin de faciliter le développement d'une offre locative pérenne en zone touristique.

UN ACCÈS LA PROPRIÉTÉ DEVENU PLUS DIFFICILE, EN RAISON NOTAMMENT DU CONTEXTE INFLATIONNISTE

Après un essor considérable du marché de l'immobilier consécutif à la pandémie de 2020, ces dernières années ont marqué un retournement important. En Hauts-de-France, le nombre de transactions au quatrième trimestre 2022 a chuté de 31 % par rapport à la même période en 2021.

Dans un contexte d'inflation et de resserrement des politiques monétaires, les banques durcissent leurs conditions d'accès au crédit, notamment via une hausse des taux de crédit et la demande d'un apport plus conséquent face à des prix immobiliers qui restent élevés. Ces facteurs pèsent fortement dans l'accès à la propriété, en particulier pour les primo-accédants les plus modestes.

Entre 2021 et 2022, le retournement du marché immobilier a davantage touché l'ouest de la région et en particulier le sud du littoral élargi (Les Communautés de Communes des Villes-Sœurs, de Ponthieu- Marquenterre et de la Baie de Somme).

UNE TRANSFORMATION EN COURS DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Les enjeux de résilience alimentaire répondent à l'impératif de soutenabilité des systèmes mais aussi à des objectifs d'amélioration de la qualité de vie.

Une étude réalisée par l'ADEME¹³ a mis en évidence cinq « noeuds¹⁴ » structurants pour la réflexion prospective du système alimentaire :

- La fragilisation de la performance des fermes (en termes de capacité à générer des revenus par euro dépensé en facteurs de production) et la dépendance à des facteurs de production importés, qui sont l'une des principales causes du non-renouvellement des fermes et d'impacts sur les ressources naturelles ;
- La dégradation de la capacité du territoire à répondre à la demande alimentaire locale du fait des spécialisations régionales déterminées par les débouchés nationaux et internationaux, avec des conséquences sociales comme environnementales potentiellement importantes et une capacité plus limitée de faire face en cas de crise sanitaire ou de flambée des prix mondiaux... ;

¹³ <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5117-diagnostic-du-systeme-alimentaire-des-hauts-de-france.html>

¹⁴ Un noeud correspond à une transformation en cours, en lien avec les caractéristiques du système alimentaire et qui affecte sa capacité de résilience et/ou qui dégrade sa durabilité environnementale et socio-économique.

- L'érosion de l'intensité en emploi des métiers de l'alimentation aux différents maillons de la chaîne qui génère des problématiques sociales importantes pour les bassins d'emplois, mais aussi une dépendance croissante aux nouvelles technologies (et aux matériaux critiques associés) pour les entreprises du secteur ;
- La perte des capitaux naturels qui est liée à l'évolution de tous les maillons du système alimentaire, avec des conséquences importantes en termes de dégradation de la durabilité (eau, sol, biodiversité, éléments paysagers, climat...) et de résilience (faibles capacités pour faire face à des événements climatiques extrêmes et à des chocs extérieurs) ;
- La détermination des pratiques alimentaires par des enjeux économiques, au détriment de la santé globale qui se traduit notamment par le développement des produits transformés, une concurrence forte sur les prix, l'importance du marketing, avec des conséquences sanitaires, sociales et environnementales importantes, et une dégradation des capacités budgétaires des consommateurs comme des pouvoirs publics à les atténuer.

Afin d'enclencher les transformations nécessaires à la mise en oeuvre d'un système alimentaire souhaitable, des premières pistes d'actions à investir à l'échelle régionale ont été identifiées dans ce travail de prospective avec par exemple : l'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles, le déploiement des stratégies de diversification de l'offre alimentaire en lien avec la demande alimentaire régionale (au niveau agricole comme de la transformation), le soutien au développement des échanges entre acteurs et des coopérations entre territoires.

Afin de réussir cette transition, les collectivités locales ont un rôle clé à jouer pour impulser les changements nécessaires à partir des territoires. Depuis une dizaine d'années, un nombre croissant d'entre elles a initié des projets alimentaires territoriaux (PAT), outils d'animation d'une dynamique collective locale vers des systèmes alimentaires vertueux à l'échelle des bassins de vie, susceptibles d'englober les différents enjeux de la durabilité. En avril 2023, on compte 28 PAT labellisés dont 25 territoires au niveau 1 et 3 territoires au niveau 2.

La ressource en eau, des tensions sur la qualité et la disponibilité qui nécessitent un accompagnement de la transition agricole*

Sur le bassin Artois-Picardie, la qualité des eaux souterraines est préoccupante, notamment sur les pollutions par les produits phytosanitaires utilisés en agriculture. La situation met en évidence un besoin d'accompagner la profession agricole pour encourager des changements de pratiques sur les bassins versants et notamment sur les périmètres de protection des captages.

Au niveau quantitatif, certains secteurs du littoral des Hauts-de-France présentent une grande fragilité sur la ressource en eau. Le Dunkerquois ne possède pas de nappes souterraines permettant de répondre à ses besoins. Il est donc alimenté en partie par les eaux de surface (usages industriels et agricoles) mais surtout par le territoire de l'Audomarois pour la ressource en eau potable. De son côté, le Boulonnais dépend de nappes peu productives et exploite pour un tiers de ses besoins l'eau de surface de la Liane. Dans le Dunkerquois notamment, l'année 2022 a été très délicate en matière de gestion des étiages avec des prélèvements agricoles et industriels dans les eaux de surface.

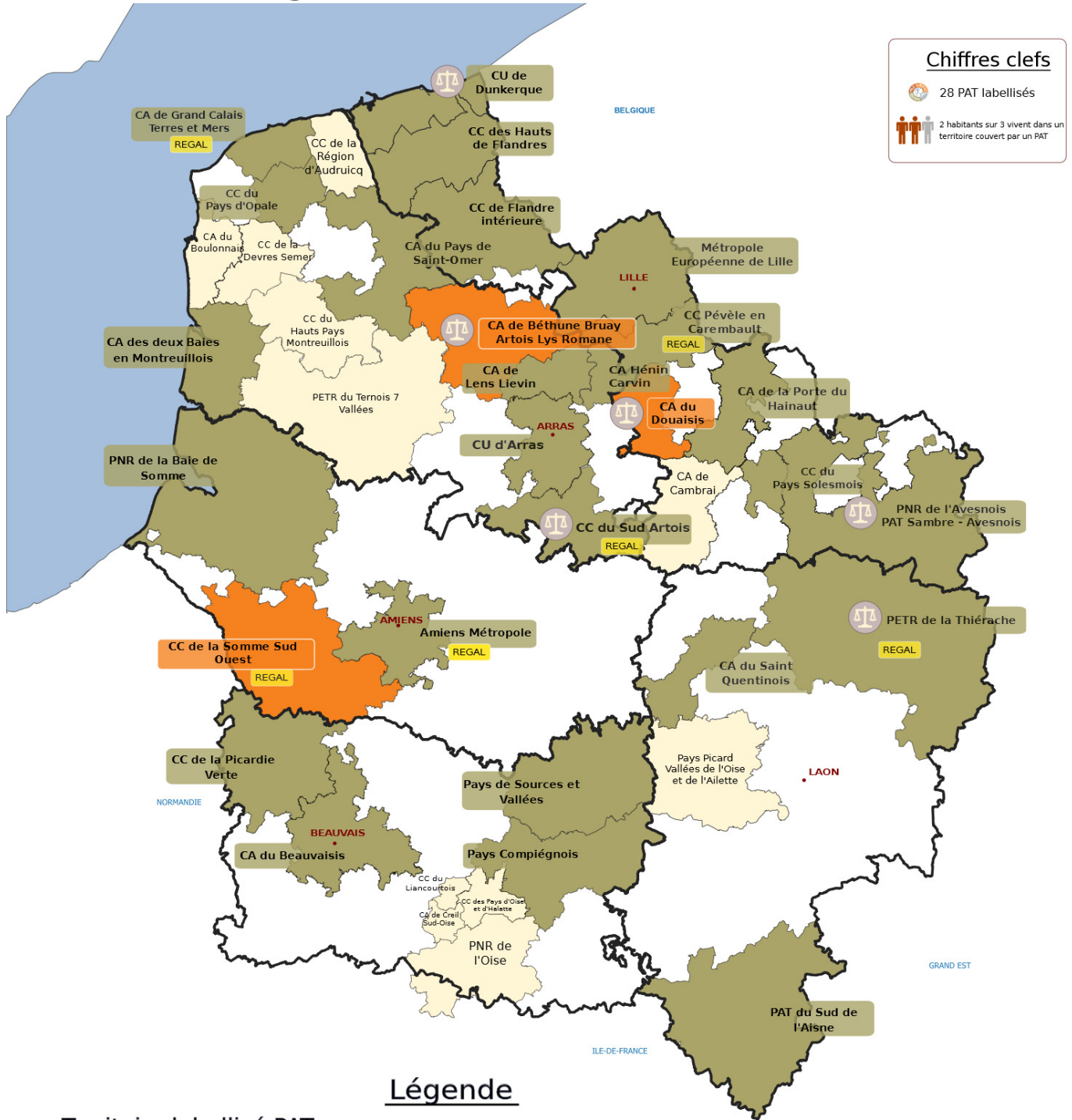
Particularité du littoral, les consommations accrues sur la ressource en eau risquent à terme de créer un biseau salé avec des intrusions d'eaux de mer dans les aquifères exploités. Ce risque fait d'ailleurs l'objet des remarques de l'autorité environnementale sur le projet CAP 2020 d'extension du port de Dunkerque, et l'augmentation de la salinité a déjà été constatée sur certaines voies d'eau de la plaine maritime.

Dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (dit Plan Eau) adopté par le Gouvernement, des stratégies de baisse des prélèvements devront être adoptées sur chaque territoire, pour atteindre une diminution de 10 % de la consommation d'ici 2030. Le littoral régional devra y contribuer en opérant des choix sur la sobriété, la résorption des fuites, les économies d'eau pour les usages industriels, agricoles et domestique. Ainsi, chaque territoire de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) va devoir engager une étude d'ici 2027 pour définir quelle est la ressource en eau dont il dispose, puis la répartir entre les différents usages (parmi lesquels les besoins des milieux naturels).

* voir la fiche variable « Pressions et risques pour davantage de développement

Les Projets Alimentaires Territoriaux Labellisés

Région Hauts-de-France - Avril 2023



Chiffres clefs

- 28 PAT labellisés
- 2 habitants sur 3 vivent dans un territoire couvert par un PAT

Légende

Territoire labellisé PAT

- PAT émergent - Labellisé niveau 1
- PAT en action - Labellisé niveau 2
- Stratégie agricole ou/et Réflexion sur l'alimentation

Abbréviation administrative

- Limites départementales
- PETR Pôle d'équilibre territorial et rural
- BEAUVAIS Ville préfectorale de département
- CC Communauté de Communes
- CA Communauté d'Agglomération
- CU Communauté Urbaine
- PNR Parc Naturel Régional

Autres dynamiques



Territoires lauréats de l'Appel à Manifestation d'intérêt "Accès de tous à une Alimentation locale, durable, saine et de qualité". Ces territoires ont deux ans pour créer un réseau d'acteurs de l'aide alimentaire et mettre en place des actions concrètes.

Cet AMI a été mis en place et financé par la DREETS, la DRAAF et la stratégie pauvreté.



Réseau d'évitement du Gaspillage Alimentaire. Ce dispositif est financé par l'ADEME sur trois années consécutives pour créer un réseau d'acteurs et mettre en place des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire.



0 10 20 km

Données cartographiques: ©IGN - BDCartho
Sources: Craf Hauts-de-France/SRAL, SRPE et CERD
Craf Hauts-de-France/SRAL/RS/23.03.2020

Le PAT de la Région d'Audruicq exemple d'une dynamique collective

Le PAT d'Audruicq s'appuie sur de nombreux dimensions :

L'écopôle alimentaire

Symbole du projet alimentaire territorial de la CCRA : l'Écopôle alimentaire. Il est le fruit de la collaboration entre des acteurs privés (Terre d'Opale, les Anges Gardins) et la Communauté de Communes. En son sein, on retrouve une diversité de projets alimentaires (du jardinage à la transformation). Des personnes en insertion produisent des fruits et légumes, les commercialisent, les transforment...

Le gaspillage alimentaire

Des actions sont régulièrement menées pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les jeunes et l'alimentation

Avec le programme Vivons en Forme (VIF), les écoliers et collégiens du territoire découvrent l'alimentation sous plusieurs formes.

L'alimentation solidaire (AD-In)

Ateliers cuisine, paniers solidaires, jardinage... Ces actions, impulsées et/ou portées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Région d'Audruicq, visent à accroître l'autonomie alimentaire de tous, en particulier des plus vulnérables.

Dans le même but, la région d'Audruicq est un territoire pilote du programme AD-In (alimentation durable inclusive). Ce programme Interreg (transfrontalier) vise à améliorer l'accessibilité à une nourriture de qualité (produits locaux, produits bio...), notamment pour les plus modestes.

Une charte et un conseil local de l'alimentation

Les acteurs de ce PAT sont multiples : associations, professionnels, acteurs éducatifs, CPETI, Anges Gardins... Pour officialiser cette collaboration, une charte a été définie : elle scelle l'engagement et la coopération des partenaires locaux.

Un Conseil Local de l'Alimentation a également été créé pour échanger des informations, voire porter des projets.

Le projet alimentaire territorial de la CCRA a été reconnu par le Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt.

UNE ÉVOLUTION DES MODES DE VIE QUI S'ACCÉLÈRE¹⁵

Actifs, scolaires, personnes âgées, touristes... chaque territoire est traversé par des individus et des groupes sociaux aux rythmes de vie variés. Leurs besoins en termes d'accès aux services, commerces ou équipements, d'offre de mobilité ou de temps conviviaux ont une dimension temporelle : ils ne concernent pas les mêmes moments de la journée, de la semaine, du mois, de l'année. Par ailleurs, les temps sociaux et collectifs qui structuraient la vie urbaine se sont estompés.

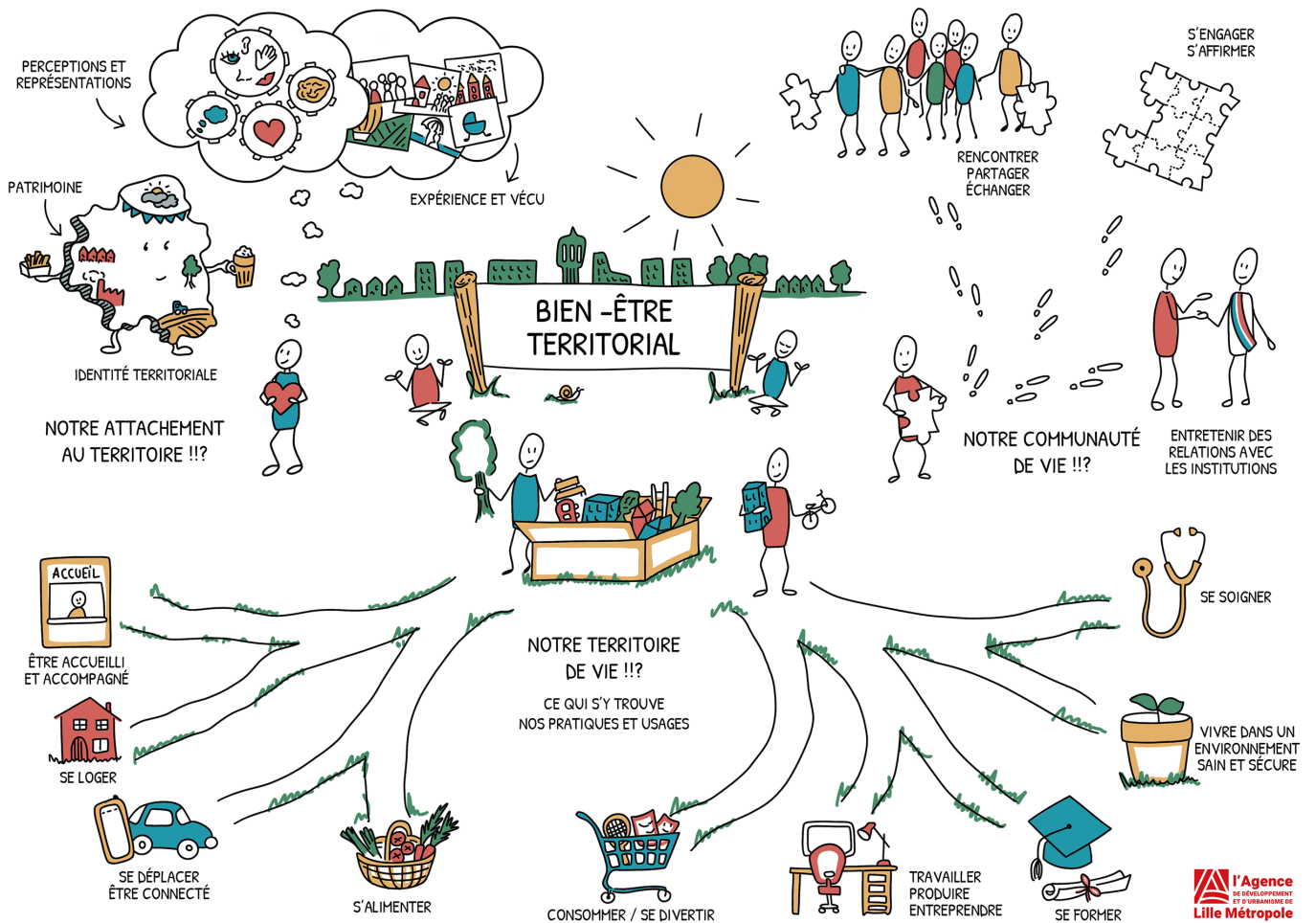
La crise sanitaire liée à la Covid-19 a mis sur le devant de la scène les politiques temporelles. Les collectivités et acteurs privés ont été contraints de s'y intéresser pour permettre notamment le respect de la distanciation sociale. Les solutions développées ont notamment joué sur l'étalement des activités dans l'espace et dans le temps (travail à distance, nouveaux usages temporels des espaces publics,...). La crise sanitaire a poussé à réfléchir à un nouveau mode d'aménagement du territoire qui consiste, comme le dit le géographe Luc Gwiazdzinski « à aménager le

temps afin d'exercer un effet sur l'occupation de l'espace ». Le confinement a aussi permis à certains de ralentir leur rythme de vie et de (re)découvrir les possibilités qu'offre leur espace de proximité. Il a ainsi accéléré une tendance qui existait avant la crise : la recherche d'une meilleure qualité de vie, basée sur des modes de vie plus lents et plus durables (aspiration à un cadre de vie moins urbain, réduction des temps de déplacement, développement des mobilités actives comme le vélo ou la marche à pied, promotion des circuits courts et de la consommation locale, attention accrue à la nature,...).

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de Lille Métropole (ADULM) et ses partenaires ont développé un référentiel qui structure les déterminants du bien-être sur un espace de proximité en trois types de leviers :

- Vivre dans un territoire, c'est avoir des liens d'attache plus ou moins forts à ce territoire, qui se nourrissent de l'expérience et des représentations ;

¹⁵ Voir la lettre d'information du Chantier Centres-Villes du Collège de Prospective N°19 « Le temps de la ville : un autre regard pour des centres-villes redynamisés » : <https://2040.hautsdefrance.fr/download/lettres-dinformation-chantier-centres-villes/>



- Vivre dans un territoire, c'est vivre dans une communauté de vie, entretenir des relations sociales, participer à la vie en société ;
- Vivre dans un territoire, c'est s'y loger, s'y déplacer, y travailler, y étudier, y entreprendre, y pratiquer des activités, en lien avec les équipements et aménités que propose le territoire, leur qualité et leur accessibilité.

Les nouvelles aspirations en termes de mode de vie se traduisent également par une évolution du rapport au travail. Selon des enquêtes de l'IFOP, 21 % Français déclarent aujourd'hui que leur travail était 'très important' dans leur vie alors qu'ils étaient 60 % en 1990.

Place du travail moins structurante et centrale dans sa vie, recherche d'épanouissement et de sens à court terme, souplesse d'organisation, ouverture plus grande au changement sont des signaux qui témoignent de la forte évolution de l'état d'esprit d'une grande partie des salariés notamment depuis la crise sanitaire.

L'attrait pour les zones touristiques, permis notamment par le développement du télétravail, est une illustration de la perte de centralité du travail : depuis l'instauration du télétravail, de nombreuses résidences semi-principales ont vu le jour dans des zones éloignées des plus grandes villes, répondant à un besoin d'espace et de nature chez le salarié. Le développement du télétravail permet à des ménages, à

dominante cadre, d'avoir un cadre de vie plus agréable, tout en conservant leur résidence principale.

UNE TRANSITION NÉCESSAIRE VERS LA MOBILITÉ DURABLE¹⁶

Les transports constituent aujourd'hui la première source d'émissions de CO2 et de gaz à effet de serre en France (30 % en 2021 selon les chiffres du Haut Conseil pour le Climat).

En Hauts-de-France, le transport représente le deuxième poste d'émissions en Hauts-de-France. Son poids n'en reste pas moins important avec un quart des émissions produites. Ramené à l'habitant, le niveau d'émission de ce secteur en région est similaire à celui de la France avec 2 t éq. CO2 par habitant. Les émissions dues aux transports sont causées par la consommation de carburants à base d'énergies fossiles.

Les actifs de la région émettent notamment, pour leurs trajets domicile-travail, 7 % de plus de gaz à effet de serre (GES) qu'en France hors-Ile de France¹⁷. Plus les actifs vivent loin des pôles des aires d'attraction des villes où se concentrent les emplois et les habitants, plus ils émettent de GES. Les actifs résidant dans une couronne ou hors AAV émettent ainsi près de deux fois plus de CO2e que ceux vivant dans les pôles. Ainsi les habitants du littoral émettent en moyenne davantage de GES, en raison notamment de plus longs trajets domicile-travail.

¹⁶ Voir également la fiche variable « Mobilité »

¹⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7662517>

Les enjeux sont multiples sur le littoral élargi avec une problématique spécifique aux mobilités touristiques durables qui passe également par le développement d'alternatives à la voiture, et des mesures de gestion de l'usage de la voiture et du stationnement. Deux types de déplacements sont concernés : les déplacements d'accès au territoire touristique depuis le lieu de résidence (moyennes ou longues distances), et les déplacements internes aux territoires touristiques (« de derniers kilomètres »), notamment pour accéder aux différents sites et activités touristiques.

La décarbonation de la mobilité est donc un impératif pour tous les territoires. Elle passe par des changements d'usage, via le report modal ou le meilleur remplissage des véhicules, et par le verdissement du parc automobile en recourant aux motorisations électrique, hydrogène, biométhane.

Plusieurs réformes et plans d'investissement ont été engagés ces dernières années dans le transport de passagers et de marchandises : Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi Climat et Résilience), les plans France Relance et France 2030. Ces différents outils doivent être complétés par un accompagnement de l'évolution des usages des citoyens¹⁸.

SYNTHÈSE DES DÉFIS

Les habitants accordent une importance sans cesse croissante au cadre de vie et aux conditions de vie qu'offre un territoire. Ainsi, les territoires qui souhaitent attirer et garder leurs habitants doivent désormais proposer des modèles de villes plus adaptés à leurs désirs.

Une pluralité de défis est à prendre en compte sur le littoral élargi :

- Limiter les conflits d'usages afin de trouver un équilibre entre aménités environnementales et attractivité touristique (préservation des espaces naturels, qualité de l'air, ...)
- Faciliter l'accès aux logements et les parcours résidentiels sur un territoire aujourd'hui sous tension
- Articuler lieux de vie et lieux de travail, équilibrer les mobilités
- S'adapter aux évolutions sociétales en termes de consommation locale sur un territoire à la fois agricole, maritime et agroalimentaire
- Répondre aux besoins d'accès aux services et aux équipements.

Dans tous les cas, on peut considérer que l'objectif qu'il est nécessaire de s'assigner collectivement est un double objectif de bien-être de tous et de respect des limites planétaires, comme l'illustre par exemple, la théorie du DONUT : comment s'assurer que les territoires soient durablement habitables, dans un double sens, qu'ils ne soient pas soumis et qu'ils ne participent pas aux dérèglements environnementaux, d'une part, et que les personnes qui y résident puissent répondre à l'ensemble de leurs aspirations, d'autre part ?



**CE DOCUMENT A ÉTÉ PRODUIT DANS LE CADRE DU COLLÈGE DE PROSPECTIVE
PAR L'AGENCE HAUTS-DE-FRANCE 2020-2040
(SERVICE OBSERVATION ET PROSPECTIVE)**

Date de publication : décembre 2024

Rédaction : Grégory Marlier

Mise en page : Pascale Maillard

Contact : collegedeprospective@hautsdefrance.fr

Retrouvez l'actualité et les publications du collège sur le site de
l'Agence Hauts-de-France 2020-2040

<https://2040.hautsdefrance.fr>

